

MAIRIE du 4^{ème} arrondissement

Procès-verbal in extenso du Conseil d'Arrondissement

Du Mercredi 22 juin 2022 – 18h30

Salle du Conseil

REMI ZINCK :

Mesdames, Messieurs,

Bonsoir bienvenue au Conseil du 4^{ème} arrondissement donc le mercredi 22 juin 2022 à 18h45 Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'arrondissement dûment convoqués le jeudi 16 juin 2022 par Monsieur le Maire du 4^{ème} arrondissement sont réunis dans la salle du Conseil et en visio conférence pour Monsieur Yannick Papaix.

Avant de procéder à la désignation du secrétaire de séance, je voudrais vous informer que le 31 mai 2022 à 15h54 pour être précis, j'ai reçu la démission de notre Conseil de Madame Sylvie Palomino.

Je la remercie pour le travail qu'elle a mené durant le mandat précédent, dans sa délégation enfance et école, et également depuis deux années en tant qu'élue de notre opposition. Elle laissera je pense aux habitants et aux habitantes de la Croix-Rousse souvenir d'une élue engagée et au service de toutes et tous.

Nous allons maintenant accueillir au sein de notre conseil Madame Lydie Bonvallet, qui devient donc Conseillère d'arrondissement. Madame je vous souhaite la bienvenue au sein de notre Conseil, et j'espère que vous serez trouver votre place et vous accomplir dans l'exercice de ce mandat de proximité.

Merci Madame.

Nous allons donc procéder à la désignation d'un secrétaire, je vous propose la candidature de Monsieur Alexandre chevalier je sou mets cette proposition aux votes :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Monsieur Chevalier vous assurez les fonctions de secrétaire et vous allez procéder à l'appel nominal des élu-es.

DAVID KIMELFELD :

Monsieur le Maire ? Est-ce que vous auriez la gentillesse de me laisser dire un mot à propos de Sylvie Palomino?

REMI ZINCK :

Bien entendu, je vous en prie, allez-y.

DAVID KIMELFELD :

Avant de prendre l'appel.

Comme vous l'avez dit, ma collègue et amie Sylvie Palomino a démissionné du Conseil municipal et du Conseil d'arrondissement pour des raisons personnelles qu'elle a eu l'occasion d'évoquer.

Je voulais simplement saluer ici son travail, son action... C'est elle qui m'appelle pour vérifier si je dis ça ! C'est mon fils ! Excusez-moi.

Saluer son travail, son action d'abord comme Conseillère et Adjointe d'arrondissement de 2014 à 2020 en charge ici de l'éducation de la Petite Enfance.

Sylvie a été une fabuleuse élue de terrain de proximité, présente pour toutes les écoles, dans toutes les structures Petit Enfance, auprès des professionnels des agents de la ville, des agents de l'arrondissement mais aussi des parents et aussi des enfants, vous évoquiez tout à l'heure les enfants et la jeunesse Monsieur le Maire.

Elle a été une Conseillère municipale d'abord dans la majorité et ensuite dans l'opposition depuis 2020, dans les deux cas elle a su toujours garder dans ses interventions cet équilibre et cette retenue d'une élue qui n'oubliait jamais ses valeurs et qui savait se confronter à la réalité.

Je voulais ici une dernière fois, en tout cas publiquement, la remercier de son dynamisme, de sa loyauté et de sa bienveillance.

Lydie Bonvallet qui est ici, sera reprendre ce relais, elle en a toutes les qualités. Elle connaît cet arrondissement, elle y est impliquée depuis de nombreuses années, elle y est investie, y compris pour de nombreuses

associations ce qui lui confère immédiatement une légitimité à siéger parmi nous.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Merci Monsieur Kimelfeld.

Monsieur Chevalier, je vous laisse la parole pour l'appel nominal.

ALEXANDRE CHEVALIER :

Une petite originalité, ce ne sera peut-être pas dans l'ordre alphabétique mais ce n'est pas grave !

- Monsieur Rémi ZINCK - présent
- Monsieur Alexandre CHEVALIER - présent
- Madame Aline GUITARD - présente
- Monsieur Matthieu ARRONDREAU - présent
- Madame Elodie TRIAS - présente
- Madame Laura ARNOD - présente
- Monsieur Loïc RIGAUD - présent
- Mme Lydie BONVALLET - présente
- Monsieur Yannick PAPAIX - présent, pouvoir à Matthieu Arrondeau à partir de 19h40
- Madame Anne PELLET - présente
- Monsieur Samuel MECKLENBURG - présent
- Monsieur David KIMELFELD - présent
- Madame Marie-Agnès CABOT - présente
- Madame Nadège BORRON - présente
- Madame Chloé VIDAL - excusée pouvoir

Merci.

REMI ZINCK :

Merci beaucoup.

Dans la série des annonces que je fais habituellement, je voudrais profiter de ce temps pour vous informer de quelques petits changements dans les délégations aux élus. Donc Monsieur Alexandre Chevalier devient Conseiller du 4^{ème} arrondissement, il l'était déjà, mais délégué aux sports.

Madame Cabot, Conseillère déléguée à la Petite Enfance, parentalité, grand âge, lien intergénérationnel, solidarité locale-internationale santé et inclusion des personnes en situation de handicap.

Enfin Monsieur Samuel Mekclenburg garde la délégation à la culture, aux évènements, jeunesse, mémoire, éducation populaire mais rajoute à sa délégation : lutte contre les discriminations.

Pour clore cette partie liée aux postes d'élu-es lié aux élections, je tiens à remercier publiquement une fois encore, l'ensemble des citoyens et des citoyennes qui se sont engagés à l'occasion de ces deux tours d'élections législatives.

Cet engagement est indispensable pour garantir le bon déroulement des scrutins et le bon fonctionnement de notre démocratie.

Je les remercie encore.

Concernant les évènements à venir :

- Le 25 juin c'est-à-dire samedi, nous aurons le renouvellement des Conseils de quartiers, là il s'agit d'élections très locales. Ce renouvellement aura lieu dès le matin à la Maison des Associations Robert Luc et à l'issue de ce renouvellement, aux alentours de 15h30, un spectacle participatif et ouvert à l'ensemble des habitants sera proposé.
- Le 30 juin, nous allons inaugurer la fresque Serin. Il s'agit d'un mur peint, sur le thème de l'eau, mis en œuvre sur le pignon d'un immeuble quai Gillet, ainsi que la fresque des enfants dans le petit parc Serin. Projet pressenti de longue date et que notre majorité a su mettre en œuvre. Nous allons donc l'inaugurer avec l'ensemble des habitants dès 18h.

- Dès le 2 juillet, c'est le retour de Festimômes et ses animations de plein air pour les petits et grands.

J'en ai fini avec ces annonces. Nous allons pouvoir entamer l'étude des différentes délibérations présentées ce soir.

Mesdames et Messieurs, vous avez pris connaissance du compte-rendu et du procès-verbal de la séance du 4 mai. Si personne n'a d'observation à présenter concernant leur rédaction, je les mets aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité, merci.

Je vais passer la parole à Monsieur Papaix pour la délibération 4280-280.

Monsieur Papaix c'est à vous, en visio.

4-22-4280-280 : Rapporteur : YANNICK PAPAIX

Objet : Lancement de l'opération n° 60004527 « Rénovation thermique Enfance » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20002

Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers Collègues,

Ce rapport 4280 porte sur des investissements dans les bâtiments d'accueils Petite Enfance municipaux. Ils cherchent à poursuivre 3 enjeux :

- L'amélioration de la qualité sanitaire.
- Le traitement des performances énergétiques, en particulier en été.
- La fiabilité du fonctionnement de ces bâtiments.

Il s'inscrit dans l'axe de la politique ville à hauteur d'enfants de la municipalité et concours aussi à l'amélioration du travail des agents qui s'occupent de nos fenottes et de nos gones.

Il s'agit d'améliorer dans un même effort, la qualité d'usage et la qualité environnementale de ces bâtiments.

Ce programme de travaux, concrétise une partie des objectifs de la politique énergie/climat de la municipalité ainsi que de celle de la qualité de l'air intérieur et contribue à sa mise en conformité à des obligations réglementaires qui concerne des bâtiments tertiaires.

En tout sur la ville de Lyon, 21 structures sont concernées, dont 2 dans notre arrondissement. A savoir :

- La crèche Belfort

et

- L'établissement d'accueil de jeunes enfants Saint Bernard, près de l'école du Gros Caillou.

Je vous prie de bien vouloir donner un avis favorable à cette délibération, étant donné son intérêt.

REMI ZINCK :

Il n'y avait pas de demande de prise de parole. Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je passe la parole à Madame Trias pour la délibération 4337-276.

4-22-4337-276 : Rapporteur : ELODIE TRIAS

Objet : Actualisations des autorisations de programme (AP) dans le cadre du Plan d'équipement pluriannuel 2021-2026

Merci Monsieur le Maire.

Bonjour à tous et toutes, Mesdames, Messieurs les Conseillers, il s'agit d'une délibération technique qui concerne la révision des autorisations de programme dans le cadre du Plan d'équipement pluriannuel.

La délibération acte l'actualisation de l'ensemble des mouvements affectant à la hausse ou la baisse les autorisations de programmes, intervenus depuis la dernière actualisation, c'est-à-dire depuis janvier 2022 (simultanément au vote du budget primitif 2022). Il s'agit donc d'une étape budgétaire qui permet d'ajuster un certain nombre de montants par rapport à ce qu'il vous avait été présenté précédemment.

Les détails de l'ensemble des montants concernés sont mentionnés dans la délibération écrite qui vous a été transmise.

Je ne rentrerai pas dans les détails ici.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

J'avais une intervention de M Kimelfeld qui était annoncée.

DAVID KIMELFELD :

Monsieur le Maire, mes chers Collègues,

Vous avez raison cette délibération est technique mais elle permet toujours de questionner Monsieur le Maire sur le plan pluriannuel d'investissement.

Finalement, quel plan pluriannuel d'investissement pour l'arrondissement ? C'est-à-dire en clair, aujourd'hui : quels sont les budgets et les projets qui seront co-financés par la ville et par la Métropole à l'échelle de notre arrondissement ?

Aujourd'hui deux ans ont passé, donc vous devez je l'imagine assez bien avoir en tête ce que vous allez pouvoir dérouler sur cet arrondissement en vous appuyant sur le plan pluriannuel d'investissement.

Ma question est assez simple : à quel moment allez-vous communiquer sur finalement ce qu'on pourrait appeler dans les temps passés, un plan de mandat ? Mais appelons-le plutôt le déroulé de vos projets pour que chacun et chacune dans le respect de ce que vous prônez souvent : la démocratie participative et le lien direct avec les habitantes et habitants de cet arrondissement, qu'ils puissent mesurer finalement et se projeter sur ce que vous allez faire dans cet arrondissement.

Je pense : quelles seront les écoles, les crèches qui seront rénovées/construites ? Le Boulevard de la Croix-Rousse, vous l'avez évoqué finalement, qu'avez-vous obtenu et qu'allez-vous pouvoir faire avec ce que vous avez obtenu avec votre collègue du 1^{er} arrondissement sur le Boulevard de la Croix-Rousse ?

Les différents projets d'aménagement d'espaces publics ? Vous avez lancé de nombreuses concertations dans beaucoup de quartiers de cette Croix-Rousse, pas plus loin que derrière la Mairie. La rue Jacquard, Avenue Cabias, finalement est-ce que ce projet rentrera dans ce plan pluriannuel d'investissement ?

Est-ce que une fois celui-ci financé il permettra d'en financer d'autres ? Etc...

La sécurisation des écoles, vous l'avez commencé, vous l'avez bien faite. Est-ce qu'elle va continuer ? Comment elle va s'amplifier ? Est-ce que les écoles seront couvertes ? Est-ce que demain les écoles privées seront concernées (aujourd'hui vous avez attaqué les écoles publiques) par ces aménagements de sécurisation autour des écoles par exemple ?

L'idée c'est : à quel moment vous nous dévoilerez en quelque sorte ou pas ? Puisque vous m'aviez répondu une fois « mais vous verrez au fil des délibérations ».

Au fil des délibérations, vous comprenez bien notre appétit, ce n'est pas suffisant pour nous, on voudrait avoir une vision comme vous d'ailleurs, comme l'ensemble des élu-es sur la durée jusqu'à la fin du mandat. Qu'est-ce qui va se faire en sorte ?

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Je vous remercie de votre question, vous avez pratiquement déjà déroulé notre plan de mandat finalement en évoquant certains points !

Si j'avais su que la question était si précise, j'aurai préparé une réponse précise, c'est l'intérêt des questions !

J'entends bien ! On pourra faire puisque vous le demandez et c'est tout à fait légitime, une réponse beaucoup plus précise que celle que je vais vous faire maintenant qui va rester dans des grandes lignes. Qui sont celles que nous avons portées lors de notre programme, c'est-à-dire : l'accès au logement du logement pour tous, la végétalisation, la ville à hauteur d'enfants, la sécurisation des écoles, vous en avez parlé, et puis des grands réaménagements que vous avez évoqué : le Boulevard de la Croix-Rousse, ce n'est pas un secret, on peut le dire maintenant.

Il y aura une concertation publique qui aura lieu normalement dès octobre, je dis normalement parce nous n'avons pas encore les choses signées, mais les réunions que nous avons pu avoir vont dans ce sens-là.

On en est dans ces grands projets, ces grandes orientations. Je vous ferai une réponse précise, à la fois sur les investissements ville dans les écoles, crèches, bien entendu les équipements sportifs et les investissements Métropole vous savez très bien comment fonctionnent les PPI de l'une et de l'autre.

Je répondrai à votre question lors du prochain Conseil, je vous ferai une réponse beaucoup plus précise pour répondre à vous et à l'ensemble des habitants qui peut-être s'interrogent.

Je vous remercie.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à la majorité. Abstention de Madame Pellet.

Le rapport 4251-288 Mme Trias c'est toujours à vous.

4-22-4251-288 : Rapporteur : ELODIE TRIAS

Objet : Mise à jour des nouvelles propositions de délimitation de zones de présence d'un risque de mэрule sur le territoire de la Ville de Lyon

Merci Monsieur le Maire, ce dossier concerne une mise à jour des nouvelles propositions de délimitation de zones de présence d'un risque de mэрule sur le territoire de la Ville de Lyon.

La mэрule est un champignon qui se développe dans des bâtiments où le taux d'humidité est anormalement élevé.

La mэрule s'attaque aux bois de construction et peut affecter la solidité du bâtiment. Il se développe à Lyon où 23 zones de risque de présence de mэрule sont maintenant répertoriées. Pour le 4^{ème} arrondissement, une nouvelle zone à risque est créée, délimitée par les rues Valentin Couturier au droit des numéros 10 à 14, par la rue Duviard au droit des numéros 30 à 36.

Cette délibération permet au préfet de prendre un arrêté qui permettra de renforcer les informations des acquéreurs lors de cessions immobilières et également de sécuriser la Ville de Lyon, destinataire des déclarations d'infestation, en cas de cession d'un bien immobilier identifié comme infesté par la mэрule sur son territoire.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Il n'y avait pas d'intervention sur la mэрule, j' imagine que la mэрule ... voilà !

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité, gare à elle !

Toujours pour Madame Trias, la délibération 4200-294.

4-22-4200-294 : Rapporteur : ELODIE TRIAS

Objet : Approbation de la création et des projets de statuts d'une société publique locale (SPL) Société Publique Lyonnaise de Mobilités (SPLM) intervenant dans les domaines du stationnement, de la mobilité, des transports, de la voirie et de l'espace public - Désignation des représentants de la Ville de Lyon

Merci Monsieur le Maire,

Il s'agit d'une délibération concernant les mobilités et plus exactement la création de la société publique locale de mobilité.

Trois acteurs publics sont associés dans la création de la SPLM : Société Publique Lyonnaise de Mobilités : La Métropole de Lyon, le Sytral mobilités et la Ville de Lyon.

Ces trois acteurs partagent un objectif stratégique commun qui est d'accélérer la transition des mobilités, dans le but à la fois de décarbonner les mobilités, de réduire les pollutions : la pollution de l'air et la pollution sonore et visuelle et également pour avoir un meilleur partage de l'espace public pour d'autres usages.

Actuellement, nous avons un fractionnement des compétences entre ces trois acteurs publics. Cela peut constituer un frein au développement conjoint des différentes solutions de transports et des services de mobilités.

Brièvement donc, la Métropole de Lyon a pour compétences les mobilités actives, les mobilités partagées et les aires de stationnement, le parking en ouvrage, l'information et le conseil notamment dans le cadre de la zone à faible émission, ainsi, bien sûr que la gestion de l'espace public.

Quant à lui, SYTRAL Mobilités est l'autorité organisatrice des transports publics, avec la gestion des parcs relais et la relation usagers et il a également une compétence sur l'intermodalité.

Et enfin, pour ce qui nous concerne, la Ville de Lyon, bien qu'elle ne soit pas autorité organisatrice, est compétente en matière de stationnement sur voirie.

Aujourd'hui avec la création de la SPLM, on décide de doter ces trois acteurs publics d'un nouvel outil qui permet de dépasser les frontières

physiques et organisationnelles et qui pourra développer une offre de services cohérente à travers cette SPLM.

Une société publique est constituée d'un capital 100% public et local, c'est-à-dire qu'elle n'agit que sur son territoire.

La ville de Lyon, le SYTRAL et la Métropole sont actionnaires de la SPL et donc décisionnaires des orientations stratégiques. La ville aurait 1 siège d'administrateur sur 7, la métropole 4, le SYTRAL 2.

La SPL nécessite un apport de capital initial à hauteur de 140 000 euros de la part de la ville soit 10% de l'apport initial total.

Alors, quelles seront les missions qui lui seront confiées :

- Par exemple, pour la Métropole, la SPL pourra gérer les 15 parkings publics de la métropole actuellement gérés par des délégataires par des DSP.
- Il est prévu que la SPL puisse aussi gérer la nouvelle offre de stationnement sécurisé vélo, l'autopartage métropolitain ou encore l'agence de mobilité pour accompagner la montée en puissance de la ZFE. Sa création est programmée pour la fin de l'année.
- Pour Sytral mobilités, le Sytral a déjà un réseau qui est alloti et dans le cadre de la modification de l'allotissement, deux activités vont être reprises en gestion publique : la gestion des 21 parkings relais et les parkings relais vélos ainsi que la relation usager.

Au niveau de la Ville de Lyon, cela pourra concerner dès la fin du marché en cours en 2023 la maintenance et la gestion des horodateurs. Aujourd'hui, il y a un contrat qui se termine en 2023 et cette activité sera transférée à la SPL pour une reprise en gestion publique.

La SPL participera à la mise en cohérence des politiques publiques, notamment celles liées au stationnement, qu'il soit sur voirie, en parking public, en P+R ou ailleurs.

La SPL permet aussi de faire des politiques transversales entre les compétences Ville, SYTRAL et Métropole. Les missions qui pourront lui être confiées sont par exemple le conseil en mobilité aux habitants, pour les aider à trouver les solutions les plus adaptées à leur situation personnelle notamment par rapport à la ZFE.

La SPL « Lyonnaise de Mobilités » offre un levier d'ambition et de cohérence pour toute une série de solutions essentielles aux mobilités quotidiennes.

Je vous invite donc à voter favorablement cette délibération.

REMI ZINCK :

Merci Madame Trias, j'ai une intervention de Madame Pellet qui n'était pas annoncée, mais ce n'est pas grave, c'est mieux.

ANNE PELLET :

Monsieur le Maire bonjour, et à tous les Collègues, je les salue.

Juste un petit mot pour les élections, car elles se sont bien déroulées pour les deux derniers scrutins. Je voulais remercier tous ceux qui nous ont bien aidés, on en avait besoin surtout par cette chaleur et on a passé des journées très longues.

Il y a une réflexion à avoir parce qu'on se sent parfois un peu seul pour les tenir !

Juste un petit point, on m'a fait remonter très souvent qu'il y avait quand même un affichage très sauvage de la part du candidat de la Nupes !

REMI ZINCK :

On en est à un rapport qui n'a rien à voir Mme Pellet !

ANNE PELLET :

Oui mais c'est le moment où je peux dire quelque chose !

REMI ZINCK :

Cela m'embête de faire la police d'Assemblée auprès d'une élue expérimentée comme vous ! On n'est pas là pour faire le café du commerce d'une élection si vous voulez !

ANNE PELLET :

Votre raccourci sur le café du commerce, je vous le laisse !

Je continue sur la SPL et le stationnement que vous nous proposez, c'est un sujet qui va aller sûrement très haut au niveau de la municipalité. Ils vous en diront beaucoup plus. J'ai compris en tout cas que par exemple Lyon parc-auto, allait être supprimé et que surtout on allait perdre cet effet de mise en concurrence et principalement la perte d'autonomie de la ville en la matière.

Parce que, quand je regarde le Conseil d'administration qui va être créé, on constate que seulement 10% est dévolu à la ville de Lyon et 70% à la Métropole qui devient ainsi actionnaire majoritaire pour en assurer l'exploitation.

Je regrette vraiment très fort ce déséquilibre Métropole/ville et donc pour cette raison-là et d'autres, je voterai contre.

Là je n'ai pas été longue !

REMI ZINCK :

Non, je vous remercie.

M Monsieur Kimelfeld, vous étiez annoncé vous en plus !

DAVID KIMELFELD :

Merci Monsieur le Maire,

D'abord, on n'a pas une opposition de principe de regrouper un certain nombre de fonction. Simplement cette proposition, elle arrive et vous n'en êtes pas responsable, alors que ce dossier n'a pas été discuté.

Au Conseil de la Métropole il le sera la semaine prochaine.

Il n'a pas été discuté à la Ville de Lyon, il le sera le 7 juillet. C'est un premier problème pour aborder ce dossier dans un Conseil d'arrondissement.

Le deuxième problème, c'est le sujet de la gouvernance : 7 membres dans cette SPL, Madame Pellet l'a dit : 4 membres de la Métropole ce qui veut dire que mécaniquement, je ne parle même pas de la

représentation de l'opposition, elle n'y sera pas mais on a l'habitude nous ne sommes plus au SYTRAL, mais même dans votre majorité à la Métropole, qui sera présent dans cette gouvernance ?

Si ce n'est le groupe majoritaire, et j'en prends aujourd'hui pari pour le prochain Conseil de la Métropole comme cela s'est déroulé au Conseil du SYTRAL où le groupe Europe Ecologie Les Verts est seul majoritaire à la décision dans cet organisme de transport qui est d'intérêt général.

Un membre de la Ville de Lyon : même punition ! Encore plus facile d'ailleurs parce qu'à part le Maire de Lyon où son représentant ou sa représentante. Quid de l'opposition ? Je n'en parle même pas !

Mais des partenaires de cette majorité pour assiéger dans cette SPL vous l'avez dit Madame Trias, des sujets extrêmement importants pour les mobilités dont vous avez fait une priorité dans votre campagne et dont vous faites une priorité dans le mandat.

Je m'interroge sur la gouvernance. La deuxième chose sur la gouvernance, c'est la question du territoire : pourquoi uniquement la Ville de Lyon ? Quid de Villeurbanne ? Quid des 57 autres communes pour gérer cette affaire-là ?

On nous dit « *parce qu'en fait à Lyon, on va gérer ce qui est sur le territoire Lyonnais et puis la Métropole gèrera* » vous l'avez dit c'est dans la délibération, « *les 15 parkings métropolitains, les parkings proches des gares TER* ».

Et donc les communes dans lesquelles sont implantés ces parkings dans lesquelles les usagers, les habitants et habitantes de cette commune sont les utilisateurs et les utilisatrices, n'auront pas le droit à la parole dans cette gouvernance.

Donc c'est un sujet et nous attendons, c'est pour ça que nous allons nous abstenir, nous attendons des précisions de la part du Président de la Métropole, du Maire de Lyon sur cette idée saugrenue d'une gouvernance extrêmement restreinte sur un sujet d'intérêt général.

Et puis une dernière petite remarque : une SPL c'est une entreprise, il faut qu'elle soit à l'équilibre.

On s'éloigne un tout petit peu, je ne vais pas rentrer dans les détails, vous connaissez la SPL Part-Dieu, Confluence, de la notion de service public.

On est en train sans doute d'externaliser un certain nombre de services qui vont échapper au contrôle direct des élu-es de la ville, de la Métropole, d'arrondissements.

Et pour toutes ces raisons, nous n'allons pas voter contre ce soir parce que nous attendons des explications et encore une fois pas des explications du Maire d'arrondissement. Ce serait pour le coup vous piéger que d'exiger de votre part des explications sur ce sujet, qui a dû être décidé à mon avis dans un cénacle extrêmement restreint, à mon avis absolument restreint au vu de la gouvernance qui aujourd'hui figure sur cette délibération.

Nous nous abstiendrons, dans l'attente des explications que nous aurons sans doute lundi ou mardi en Conseil de la Métropole et sans doute par le Maire de Lyon la semaine d'après.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Il y avait Madame Guitard, on va faire un homme une femme, on va faire Madame Guitard et après Monsieur Chevalier si vous le voulez bien.

ALINE GUITARD :

Cela va être rapide, c'est une explication de vote.

Si le texte contient un certain nombre de pistes intéressantes avec le regroupement de compétences dans une société publique et une meilleure lisibilité des acteurs du domaine des mobilités des parkings, elle reste en revanche, assez floue sur un certain nombre de sujets.

En l'absence de précisions sur les objectifs finaux de la SPLM sur son articulation avec l'allotissement des TCL qui, lui au contraire, fractionne la gestion et la représentativité des agents qui y seront transférés à terme, je m'abstiendrai sur cette délibération.

REMI ZINCK :

Merci, Monsieur Chevalier.

ALEXANDRE CHEVALIER :

Monsieur le Maire, chers Collègues.

La création d'une société publique Lyonnaise de mobilité ou SPLM répond bien à la volonté d'une gestion publique des transports sur le territoire que nous partageons pleinement puisque comme pour l'eau, Lyon En Commun plaide pour le retour dans le giron public des services à la population et des biens pour y répondre, qui *in fine*, sont à la propriété de tous.

Nous savons par ailleurs que la proposition actuelle, comme l'a souligné la Chambre Régionale des Comptes, présente des délégations de services publics en situations monopolistiques, en contradiction patente avec les principes de concurrence, dite libre et non faussée.

Pour autant, Société Publique Lyonnaise de Mobilité ne vaut pas Régie Publique Lyonnaise des Mobilités. Et celle-là ne constitue qu'un des outils de l'autorité organisatrice qui confiera, en atteste la délibération du 10 mars du SYTRAL, en parallèle de la SPLM chargée par exemple des parkings et de la relation usagers, aux secteurs privés un certain nombre de lot lourds : les transports en communs j'entends, via des délégations de services publics.

Il s'agit bien d'un progrès mais d'un progrès qui enterre définitivement le projet du passage en régie publique que nous soutenons. Un progrès qui pose en soi et aussi en nombre certain de questions. Quid de la place de la Ville de Lyon et de ses réels moyens d'agir ? Quid de la démocratie et de sa représentation dans les instances de décisions ? Quid de la publicité des débats ? Quid de la redevabilité vis-à-vis des habitants ?

Sur tous ces champs, rien ne nous garantit de rien. Ne subsiste que le bénéfice de bonnes intentions des élus actuels. Mais c'est un système que nous instaurons avec cette SPLM, un système conçu pour durer au regard des volumes nécessaires sur le champ des transports.

Hors un système n'a ni volonté ni intention bonne ou mauvaise. En l'espèce, où sera la place du politique sur un sujet aussi majeur que les questions de mobilités ?

La création d'une société publique n'éteint-elle pas paradoxalement la maîtrise publique des mobilités et des transports ?

Autant de doutes et de paradoxes qui justifient notre abstention sur le présent rapport.

Merci de votre attention.

REMI ZINCK :

Merci, donc si j'ai bien compté les voix, j'ai une abstention alors vous m'excuserez, je ne suis pas dans l'ordre exact !

Je dois avoir 7 abstentions, je vous demanderai de lever la main, qu'on soit précis pour que Madame la Directrice des Services puisse bien valider.

Mme Pellet ? Contre.

Une contre, c'est juste pour être sur du calcul, qu'on ne fasse pas d'erreur et 6 abstentions.

Cela fait 8 pour.

C'est adopté à la majorité.

On va passer au rapport 3848-308, toujours vous Madame Trias.

4-22-3848-308 : Rapporteur : ELODIE TRIAS

Objet : Adaptation des droits de stationnement à la première étape du projet d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon aux véhicules particuliers et 2 roues motorisés de Crit'Air 5 et non classés

Toujours concernant les mobilités.

Cette délibération vise à adapter les droits de stationnement payant à Lyon à la première étape de l'amplification de la zone à faible émission votée par la Métropole en mars dernier.

Cette amplification de la ZFE concerne les véhicules particuliers et 2 roues motorisés de Crit'Air 5 et non classés. Ils ne pourront plus circuler et stationner dans Lyon à partir du 1^{er} Septembre.

Aujourd'hui, les habitants de Lyon, les professionnels de la santé qui exercent des visites à domicile d'urgences et du dépannage urgent peuvent bénéficier d'une vignette, valable 12 mois, qui leur donne accès à des tarifs préférentiels de stationnement.

Des droits de stationnement sur voirie ont pu être délivrés à des usagers et professionnels qui disposent d'un véhicule qui n'aura plus le droit de circuler et de stationner dans le cadre de cette première étape de l'amplification.

Ce qui est proposé dans cette délibération pour s'accorder avec la ZFE, c'est :

- De ne plus délivrer au 1^{er} septembre de vignette de stationnement résident pour ces véhicules, sauf pour les dérogations délivrées par la Métropole
- D'accorder des renouvellements des droits en cours jusqu'au 31 décembre.

La Métropole va appliquer une tolérance jusqu'au 31 décembre. La ville appliquera également cette tolérance au sens où les usagers qui ont acquis une vignette de stationnement avant le 1^{er} septembre pourront renouveler leur droit à un tarif proratisé correspondant aux mois restants, afin de bénéficier des forfaits préférentiels associés.

Au 31 décembre, la vignette cessera d'être valable dans tous les cas de figure. La ville remboursera les usagers au prorata temporis pour les mois restants à utiliser.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

J'ai une intervention de Monsieur Kimelfeld et Madame Guitard, dans l'ordre que vous voulez ; et de vous excusez-moi.

Madame Guitard, on va changer l'ordre si vous le voulez bien.

ALINE GUITARD :

Ce sera rapide étant donné que le texte présenté ce soir n'est juste que la mise en conformité de nos règles de stationnement suite à l'adoption en février 2022 de la première étape d'amplification de la ZFE.

En cohérence avec mon vote de février, j'approuverai donc cette délibération.

Mais je tenais à rappeler que s'il y a une urgence à réduire nos émissions de gaz à effet de serre, urgence à tout mettre en œuvre pour stopper le réchauffement climatique dont nous avons subi bien violemment ces dernières semaines la brûlante réalité, il y a tout autant urgence à traiter de la crise sociale dont une grande majorité des Lyonnais et grands Lyonnais font les frais.

Pour cela il est essentiel que les prochaines étapes de la ZFE s'accompagnent de mesures sociales radicales et de choix audacieux dans le domaine des transports en communs comme le cheminement vers le libre accès. Car sans cela la protection de notre planète se fera au détriment des plus fragiles et des plus précaires de nos concitoyens.

REMI ZINCK :

Madame Pellet, je vous en prie.

ANNE PELLET :

Merci Monsieur le Maire.

La date fatidique du 1^{er} septembre 22, arrive. Vous parliez d'ailleurs d'une campagne de communication dès le mois d'avril, pour l'instant elle a été discrète, en tout cas je n'en ai pas vu grand-chose.

J'ai fait une recherche pour notre arrondissement : en fait sur 3268 vignettes résidents au mois de février, on compte 13 voitures critère 5, 17 non classées, 10 non renseignées. Soit 40 voitures, ce qui représente peu de personnes, 1,2 % des résidents et qui donne une petite idée des personnes concernées.

Il faut ajouter aussi ceux qui se garent encore gratuitement et surtout les nombreuses personnes venant hors de Lyon, de notre arrondissement,

souvent du nord de la Métropole pour garer leur voiture la journée. Dont certains sont sans doute des voitures critère 5.

Sur les zones encore gratuites de l'arrondissement tel que la rue Chazière ou la rue Dangon et où l'on a beaucoup de mal à se garer, ce qui rend ainsi le stationnement compliqué pour les riverains, les services à la personne, les artisans et les visiteurs.

J'ai juste une question : j'ai compris que vous iriez modérément jusqu'au 31 décembre, qu'il y aurait une tolérance, comment sera cette tolérance ? C'est une première question.

Et surtout comment seront fait les contrôles et les verbalisations ?

ELODIE TRIAS :

Juste pour vous répondre sur la tolérance, en fait ce sont les vignettes qui ont été accordées cette année. En fait, ils ont mis plusieurs mois, pour se mettre en conformité, et ça ira jusqu'à la fin de l'année.

REMI ZINCK:

Monsieur Kimelfeld ?

DAVID KIMELFELD:

Monsieur le Maire je sais que Madame Guitard n'aime pas cela, mais je n'aurais presque rien à rajouter à ce que Madame Guitard a dit.

Simplement c'est d'ailleurs ce que je dis depuis le début sur la ZFE, vous reprendrez mes interventions depuis le début de la ZFE en Conseil de la Métropole si vous en doutez Madame Borron.

Bien évidemment nous allons voter pour cette délibération puisque finalement quelque part elle va rembourser aussi ceux qui ont pris des vignettes et donc cela paraît assez logique. Pour autant c'est pour cela que c'est une explication de vote, ça ne vaut pas approbation pour la ZFE. Approbation de la ZFE pour nous c'est d'abord et avant tout attendre précisément, mais décidément on attend beaucoup de choses de la Métropole ce soir, que l'on nous précise les mesures qui seront prises, sociales, les exemptions précisément ce que ça veut dire, parce que aujourd'hui ça reste assez vague, on ne sait pas bien encore qui

sera exonéré, qui sera non concerné, et donc nous nous déterminerons exactement sur cette ZFE qui est absolument nécessaire à la lumière des propositions qui seront faites par le Président de la Métropole en particulier sur les personnes les plus fragiles, et les plus précaires.

On ne peut pas considérer comme Monsieur Kohlhaas le disait dans une interview : « *on règle les problèmes parce que les pauvres n'utilisent pas de voiture* », je vous donnerai l'interview si cela vous intéresse.

Merci beaucoup.

REMI ZINCK :

S'il n'y a plus de demande d'intervention, je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ? Une personne.

C'est adopté à la majorité.

Madame Trias, toujours vous pour la délibération 311.

4-22-311 : Rapporteur : ELODIE TRIAS

Objet : Exercice 2022 répartition de l'excédent de fonctionnement –
Décision modificative 2022 n°1

Merci Monsieur le Maire.

Il s'agit là d'une délibération concernant les finances et plus exactement la répartition de l'excédent de fonctionnement, issu du compte administratif 2021 voté lors du précédent Conseil d'arrondissement.

Pour mémoire, l'excédent issu du Compte administratif 2020 était de 63 441 euros en 2020 et de 111 202 euros sur l'exercice 2021. Il s'agit d'un effet report de l'an dernier et toujours un effet dû à la crise sanitaire, pour certaines lignes budgétaires comme les événements notamment.

La délibération propose de répartir l'excédent de 111 202 euros sur deux lignes budgétaires.

- La première concerne justement le budget événements car l'année 2022 permet davantage d'animations et projets sur l'arrondissement. Il est donc proposé d'alimenter le budget événements pour le reste de l'année à hauteur de 56 202 euros.
- D'autre part, compte tenu de la hausse importante du coût de l'énergie, nous anticipons une hausse de nos dépenses pour les fluides et proposons de créditer les lignes budgétaires correspondantes aux différents équipements transférés : les crèches, la mairie, la salle de la Ficelle et les gymnases, pour un montant de 55 000 euros.

Par ailleurs, la délibération concerne également le reliquat de l'intéressement de la salle de la Ficelle. En effet, 30% des recettes liées aux locations de la Ficelle réalisées l'an dernier sont reversées sur le budget du 4^{ème}.

L'an dernier, l'intéressement était de 5 097 euros. Cette année, son montant est de 1 566 euros. Le montant total des recettes pour 2021 des locations de la Ficelle est de 5 220 (contre 16 990 euros l'année précédente).

Il y a donc une baisse nette des locations, bien entendu en lien avec le contexte COVID de 2021 (pass sanitaire).

Il est donc proposé d'affecter ces 1566 euros sur les dépenses de gardiennage et de fluides pour l'équipement la Ficelle.

J'en ai terminé avec la présentation.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Monsieur Kimelfeld.

DAVID KIMELFELD:

Juste une explication de vote, nous nous abstiendrons parce que nous ne votons pas le budget.

On s'abstient pour la répartition.

Merci.

REMI ZINCK :

S'il n'y a plus de demande d'intervention, je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ? Trois.

C'est adopté à la majorité.

Je passe la parole à Madame Cabot pour la délibération 4336-277.

4-22-4336-277 : Rapporteur : MARIE-AGNES CABOT

Objet : Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat entre l'Institut national de formation des infirmiers et professionnels de santé l'INFIPP et la Ville de Lyon pour développer des actions en faveur de la diffusion d'informations sur les ressources en santé mentale

Merci Monsieur le Maire, chers Collègues.

Nous allons changer de milieu, nous allons donc passer dans le domaine cette fois de la santé mentale qui est et qui sera un enjeu de notre politique de santé publique sur notre territoire, et après la crise COVID cela touche vraiment tous les âges.

Par cette délibération, je vous demande d'approuver un partenariat entre l'INFIPP qui signifie Institut National de Formation des Infirmiers et Professionnels de Santé, et la Ville de Lyon, ce qui va permettre des actions de formation et sensibilisation au secourisme en santé mentale.

Formation destinée aux agents volontaires pour apporter une réponse adaptée aux sollicitations de nos habitants.

Je vais les rencontrer incessamment sous peu pour mettre ça en place sur la Mairie du 4^{ème}.

Je vous remercie d'approuver cette délibération.

REMI ZINCK :

Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Toujours à vous Madame Cabot pour la délibération 4207-293.

4-22-4207-293 : Rapporteur : MARIE-AGNES CABOT

Objet : Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseaux) pour un montant de 273 730 euros - Autorisation de signer les conventions de financement

Merci encore Monsieur le Maire.

C'est une délibération classique celle-ci, concernant l'action sociale.

Comme vous avez pu en prendre connaissance, je vais vous demander d'approuver l'attribution de subventions à des associations qui œuvrent pour le mieux vieillir physiquement, psychiquement, activement et joyeusement, sur notre territoire, pour un total de 273 730 euros.

C'est un peu triste en ce moment, donc c'est pour ça !

Je me permets d'attirer votre attention sur l'association « CRIAS », que nous finançons, avec qui nous travaillons pour la mise en place d'un Conseil des aînés dans chaque arrondissement.

On parlait tout à l'heure du Conseil des jeunes, il y a également une envie de Conseil des aînés donc nous travaillons activement sur le sujet.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous laisse continuer avec la 296 s'il vous plaît.

4-22-4176-296 : Rapporteur : MARIE-AGNES CABOT

Objet : Reprise d'activité des Relais Petite Enfance (RPE) Le jardin des Gones et antenne Zébulon en gestion municipale à compter du 1er septembre 2022 - Approbation et autorisation de signer une convention de transfert avec l'actuel gestionnaire, la Mutuelle Petite Enfance Chazière - Lyon 4 et de reprendre l'activité

Je change d'âge, je pars cette fois dans la Petite Enfance.

L'ex relais d'assistantes maternelles RAM, devenu le relais Petite Enfance RPE, qui est actuellement en difficulté, a sollicité la ville pour assurer la continuité de service dans la prise en charge des tous petits.

Par cette délibération, nous actons donc son transfert, au sein de la ville, et nous permettons ainsi de garder ce magnifique lieu, pour nos belins et nos belines, je ne sais plus qui disait les bonnes toute à l'heure mais nous restons dans la lyonnaiserie, en préservant la pluralité d'offres et d'activités, si précieuses.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Toujours pour vous Madame Cabot, la 298.

4-22-4174-298 : Rapporteur : MARIE-AGNES CABOT

Objet : Attribution de subventions au titre de l'hospitalité pour un montant de 51 250 euros - Exercice 2022

Je ne vais pas vous cacher qu'au vu de l'activité météorologique et politique planétaire que nous avons vécu ces derniers temps, il n'y a pas beaucoup de raisons d'être optimiste, et nous devons penser, anticiper les déplacements de population à venir.

C'est pourquoi je vous demande d'approuver cette délibération pour l'attribution de subventions pour un montant de 5 1250 euros au titre de l'hospitalité: sur notre territoire Croix-Roussien, il va s'agir de « Act for ref », « Passerelles buissonnières » pour l'accueil, toujours joyeux, de femmes en situation de rupture, « l'Ouvre Porte », indispensable, ainsi que la « Cimade ».

J'attire également votre attention sur « WATIZAT », dont le guide est devenu incontournable pour les réfugiés.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je vais vous passer la parole Monsieur Mecklenburg. Vous avez 13 délibérations, si vous pouvez les faire relativement courtes ce serait super !

4-22-4271-284 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Arrondissements en fête : subventions aux associations -
Approbation de conventions

Monsieur le Maire, chers Collègues, Bonsoir.

J'allais introduire un peu de la même manière en expliquant que j'allais être le plus succinct qui me sera possible, et puis bien sûr en me tenant à votre disposition si plus d'éclaircissement devait être donné.

Vous avez pu prendre connaissance du rapport de la délibération 4271 dont l'objet est le versement de subventions et l'approbation de conventions dans le cadre du dispositif « Arrondissements en fêtes » et puis en ce qui concerne notre 4^{ème} arrondissement, nous vous proposons d'approuver un soutien de la ville d'un montant de 1 500 euros au bénéfice de la fête du quartier « Ouest en fête » qui se tiendra le 1^{er} juillet au parc Popy.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Merci, c'était la délibération 4271-284, et vous aviez demandé la parole Monsieur Kimelfeld.

DAVID KIMELFELD :

Je voulais rajouter un sujet, mais je ne savais pas où le placer car il y avait 13 délibérations et comme il n'était dans aucune. Je me suis dit que j'allais le faire à la première délibération.

Ce sont quelques questions, peut-être pas de réponses tout de suite, ce n'est pas grave.

Vous avez présenté avec l'association « Graines électroniques » il y a quelques jours je crois, la reprise du local à l'arrière du théâtre de la Croix-Rousse, avec je crois une programmation en tout cas c'est ce que j'ai aperçu, tous les jours de 18h à minuit 6 jours sur 7, mais ce n'est pas le cœur de mon sujet.

Mes questions sont les suivantes :

- La première est : quid des personnes âgées qui utilisaient alors qu'elles étaient plus nombreuses sur la desserte de ce local. On nous a dit qu'il n'était pas de la Croix-Rousse, je ne pense pas que ce soit dans une ville de l'hospitalité (l'argument ?) n°1 à faire valoir me semble-t-il mais ce n'est sans doute pas vous qui avez tenu ces propos.
- Mais en tout cas, est-ce qu'il y a un accompagnement qui est fait ? Comment les choses se passent ?
- Y a-t-il eu un processus pour sélectionner « Graines électroniques » ou est-ce que c'est du gré à gré ?
- Est-ce que c'est ce que vous souhaitez faire ou pas ?

Mais en tout cas c'est bien de le savoir pour bien comprendre les choses.

Quel lien ou pas avec le théâtre de la Croix-Rousse qui regardait sur le théâtre depuis des années et qui ne la jamais eu pour des tas de raisons et sans doute pour des raisons que nous partageons toutes et tous ici.

Voilà ce que je voulais vous dire aujourd'hui. Alors peut-être pas aujourd'hui nous répondre.

Merci beaucoup.

SAMUEL MECKLENBURG :

Premier élément de réponse c'était la question des personnes âgées. Il n'est pas du tout question d'écarter les personnes âgées.

DAVID KIMELFELD :

Je n'ai pas dit du tout que vous écartiez les personnes âgées, j'ai demandé simplement ce qu'il se passe.

SAMUEL MECKLENBURG :

Elles sont intégrées au projet.

Je suis quelqu'un de très méticuleux dans la façon dont je construis mes projets, j'ai donc pris soin de rencontrer une à une l'ensemble des personnes adhérentes à l'USF pour identifier leurs profils, effectivement leur profil sociologique, le besoin d'être soutenu dans éventuellement l'isolement, la provenance géographique et j'ai détecté certains éléments effectivement.

Puis bien sûr le temps d'occupation réel.

On l'a expliqué très clairement, on a présenté la délibération sur le transfert de l'équipement. L'équipement n'était pas utilisé comme il se doit et sur un temps finalement très court.

Il conserve un créneau assez large de 13h à 17h, qui leur a été attribué.

Pour l'instant nous avons construit un cadre dans lequel nous avons construit le projet. Véritablement, rien n'est acté en ce qui concerne la programmation.

Il y a eu une pré proposition de programmation qui est une sorte de maquette qui va être soumise à un projet de pilotage qui sera composé à la fois du théâtre de la Croix-Rousse, à la fois du Conseil de quartier, des « Graines électroniques » mais aussi de l'IUSF.

Nous nous sommes donnés un délai de 6 mois après la première signature de convention d'occupation pour construire avec les habitants ce programme-là, sur le mode de l'intelligence collective.

Justement avec ces structures « Graines électroniques » qui sont des spécialistes et qui vont pouvoir mener des ateliers de co-construction avec les anciens usagers, le théâtre et les riverains.

Rien n'est fait pour l'instant, je serai ravi d'en discuter une fois qu'on aura lancé un petit peu les choses.

Vous aviez une dernière question sur la façon dont le théâtre a été associé, alors bien sûr le théâtre avait beaucoup d'intérêt, il a présenté en 2017 vous le savez en 2014, 2 projets d'agrandissements du théâtre et qui n'ont pas été retenus sous votre mandature.

Le théâtre nous a fait part de ses besoins réels d'avoir un espace pour se restaurer entre midi et deux pour ses agents et puis l'obligation d'avoir mobilisé le petit théâtre sur des moments de réunions avec des gros effectifs, pour ne pas bloquer ce petit théâtre et permettre de continuer de mettre à disposition de ces associations ou leur accorder, des créneaux en matinée et sur une partie de la prise de pause méridienne.

DAVID KIMELFELD :

Le processus de sélection de « Graines électroniques », c'est un appel à projet, c'est du gré à gré ? C'est comment ?

SAMUEL MECKLENBURG :

Vous connaissez à quel point la gentrification galopante sur notre quartier rend assez indisponible les ressources immobilières.

J'ai reçu quand je suis arrivé en poste une trentaine de propositions de projets concernant un besoin de s'implanter sur un lieu et les critères qui ont été les miens étaient d'associer une association de jeunes, une association qui est reconnue, qui a déjà une capacité d'organisation sur d'autres événements.

Vous connaissez leur festival qui a lieu à Confluence et qui rassemble un millier de personnes, il y a quelque chose qui me met en confiance.

Mon premier souhait c'était que ce soit effectivement des jeunes qui construisent un projet pour les jeunes ou du moins qui soit en capacité d'être en interlocution directe avec eux le plus facilement possible.

Voilà comment je les ai choisis.

REMI ZINCK :

Merci pour ces échanges.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous laisse continuer avec la 4249-289...

4-22-4249-289 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à 16 écoles de musique pour un montant global de 90 900 € - Enveloppe "fonctionnement école de musique"

... oui, qui a pour objet l'attribution de subventions de fonctionnement à 16 écoles de musique pour un montant global de 90 000 €.

Et puis en ce qui concerne notre arrondissement, je vous propose tout simplement d'approuver le versement d'une subvention de 6000 euros à l'association « L'école Lyonnaise des cuivres ».

Merci.

REMI ZINCK :

Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Le rapport 290, toujours vous Monsieur Mecklenburg.

4-22-4246-290 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Gratuités partielles de frais de locations et/ou de captations audiovisuelles accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 21 034,16 euros HT

Qui concerne la gratuité partielle de frais de locations et/ou de captations audiovisuelles accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 21 034,16 euros et pour ce qui touche notre arrondissement, c'est « Agend'art » qui a pu bénéficier d'une gratuité de la salle Paul Garcin pour une valeur de 600 euros tout simplement.

REMI ZINCK :

Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Le rapport 297.

4-22-4175-297 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Dispositif d'accès au droit territorialisé - reconduction de la convention annuelle mixte avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon

J'ai la 4175 d'abord, qui touche à la reconduction de la convention annuelle mixte avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon.

Il s'agit pour la Ville de Lyon de renforcer le dispositif de l'Ordre des avocats qui met notamment en œuvre au sein des Mairies d'arrondissements des permanences de consultations d'avocats articulés d'un dispositif d'accès au droit de l'anti discrimination.

Et puis je vous propose donc d'approuver la convention qui prévoit les modalités de fonctionnement du dispositif d'accès aux droits territorialisés et le versement d'une subvention de 22 500 euros.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Le rapport 4173-299.

4-22-4173-299 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Attribution de subventions au titre de la promotion des droits et de l'égalité pour un montant de 371 975 euros - Exercice 2022

Celle-ci porte sur Attribution d'une subvention au titre de la promotion des droits et de l'égalité pour un montant de 371 975 euros.

Alors vous savez la Ville de Lyon intensifie son engagement contre les inégalités au travers une approche budgétaire des politiques publiques par le genre, une conception égalitaire de l'aménagement urbain et un soutien croissant en faveur de l'action de lutte contre les discriminations.

Vous savez aussi que les structures Croix-Roussiennes, historiquement en pointe sur ces questions, bénéficierons de nouveaux financements municipaux dont vous avez pris connaissance sur le tableau joint à la délibération.

Ceci sera notamment le cas sur la Croix-Rousse de l'association « Trans'parent » qui œuvre à informer, soutenir, accompagner et à mettre en lien des familles et les proches de personnes transidentitaires. Je vous remercie pour votre avis que j'espère favorable et enthousiaste.

REMI ZINCK :

Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Le rapport 4168-300 s'il vous plaît.

4-22-4168-300 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à 24 structures dans le domaine de la danse et du cirque, sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC et Casino pour un montant global de 231 500 €.

Approbation de conventions

Je vais vous proposer un vote groupé sur les 5 délibérations qui portent sur l'attribution de subventions de fonctionnement secteur culturel pour un montant global de 1 million 93 500 euros.

La délibération 4168 qui portera sur les domaines de la danse et du cirque.

4-22-4167-301 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à 17 associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines pour un montant global de 136 500 € - enveloppe « Casino » - Approbation d'une convention

La 4167 sur les musiques classiques et contemporaines.

4-22-4166-302 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à 24 associations culturelles du domaine des musiques actuelles pour un montant global de 190 000 € - Enveloppe FIMA - Approbation d'une convention

La 4166, sur les musiques actuelles.

4-22-4165-303 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à 51 associations dans le domaine du théâtre, sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) et Casino pour un montant global de 366 000 € - Approbation de conventions

La 4165 sur le théâtre.

4-22-3841-309 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à 28 structures dans le domaine du patrimoine, cinéma, des écritures et des arts visuels, sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC et Casino pour un montant global de 174 500 euros. Approbation de conventions

La 3841 sur le patrimoine, le cinéma, les écritures et les arts visuels.

Concernant les structures Croix-Roussiennes, je vous propose d'approuver l'octroi de subventions suivantes, pour un total de 127 000 euros.

Je vais vous en faire la lecture :

- 8000 euros pour le collectif « AIS »
- 500 euros pour l'association « Stylistik »
- 10 000 euros pour l'association « Arcoms »

- 2000 euros pour l'association « Maha »
- 7000 euros pour les « Nouveaux caractères »
- 15 000 euros pour l'association « Des amis du quatuor de Busti »
- 12 000 euros à « Agend'arts »
- 20 000 à « AFX »
- 2000 euros à la compagnie des « Bisons ravis »
- 2000 euros à « Pygmofone »
- 6000 à l'association « Cartons »
- 1500 euros à l'association « Chantes et tais-toi »
- 15 000 euros pour le Théâtre de la Coirx-Rousse
- 1500 euros pour la compagnie des « Passeurs de mémoire »
- 2000 euros pour la compagnie du « Bleu d'armand »
- 1500 euros pour la colonie « Bakakaï »
- 5000 euros pour la compagnie des « Non alignés »
- 5000 euros pour la compagnie du « Fénil'irsut »
- 5000 euros pour la « Seconde tigre »
- 1500 euros pour « ça presse »
- Et enfin 2000 euros pour « Document d'artiste »

Je vous remercie chers Collègues de donner un avis favorable à ces projets de délibérations et en profite pour vous convier ce soir, jusqu'à

22 heures au lancement de la revue « Tendre » à Monopôle l'ancienne boutique SNCF. Six auteurs et autrices proposeront une lecture publique de 32 de leurs textes de poésies contemporaines.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Ce fut rapide, mais il va falloir quand même que je fasse voter l'une après l'autre.

- Sur la 4168-300 :

Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

- Sur la 301 :

Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

- Sur la 302 :

- Qui est contre ?

- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

- Sur la 303 :
- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

- Sur la 305 :
- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Ensuite, la 306 qui n'a pas été votée.

SAMUEL MECKLENBURG :

Je vais quand même la présenter, il s'agit simplement d'approuver l'attribution de subventions lié à des évènements à différentes 3 associations culturels :

- « Dopfiction »
- « L'Ornitorynque »
- « Jazz sur les places »

Pour un montant de 12 000 euros.

Et puis en ce qui nous concerne directement, il s'agit de délivrer une subvention de 2500 euros au label « Dopfiction » qui organisera le samedi 25 juin, et le 22 octobre prochain, une scène ouverte autour des cultures urbaines sur le Taco, en visant plus particulièrement bien sur les jeunes du quartier.

REMI ZINCK :

Je l'ai fait par erreur voté mais s'il y a un changement ?

Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je passe à la 306 s'il vous plaît.

4-22-3900-306 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Programmation financière 2022 au titre du volet culture de la politique de la ville - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 326 500 euros

Cette délibération porte sur la programmation financière 2022 au titre du volet culture et politique de la ville à travers l'attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 326 500 euros.

Il vous est proposé pour ce qui concerne notre arrondissement, d'approuver une subvention à l'association « Subterfuge » pour un montant de 8000 euros.

Merci.

REMI ZINCK :

Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

On passe à la 3895-307.

4-22-3895-307 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique

Qui a pour objet l'adhésion au dispositif de signalement des actes de violences, de discriminations, de harcèlements et d'agissements sexistes dans la fonction publique.

La Ville propose notamment ainsi d'élargir le dispositif mis en place en 2018, en y intégrant le harcèlement moral et toutes les formes de discriminations fondées sur un des 25 critères reconnus par la Loi. En réservant à cet effet, une somme de 30 000 euros pour une année pleine.

Je vous propose naturellement d'émettre un avis favorable.

REMI ZINCK :

J'avais une demande d'intervention de Monsieur Kimelfeld.

DAVID KIMELFELD :

On va se retirer.

REMI ZINCK :

Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je passe au 3841-309.

4-22-3841-309 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à 28 structures dans le domaine du patrimoine, cinéma, des écritures et des arts visuels, sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC et Casino pour un montant global de 174 500 euros. Approbation de conventions

Cette proposition de délibération porte sur l'attribution de subventions de fonctionnement à 28 structures dans le domaine du patrimoine, cinéma, des écritures et des arts visuels, sur le Fonds d'Intervention Culturel et Casino pour un montant global de 169 500 euros.

REMI ZINCK :

Moi j'ai 174 500 euros.

Nous allons partir sur 169, c'est ma fiche qui est fausse.

SAMUEL MECKLENBURG :

On peut la mettre aux voix comme ça je ne ralentis pas la séance.

REMI ZINCK :

Il faut quand même que la présentation soit faite correctement !

Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions sur cette délibération ?

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Monsieur Arrondeau c'est à vous pour la délibération 4262-285 sur l'attribution d'une subvention également.

4-22-4262-285 : Rapporteur : MATTHIEU ARRONDEAU

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations de commerçants Lyon Côté Croix Rousse et Union des commerçants et artisans de Monplaisir et approbation de conventions

4-22-4260-286 : Rapporteur : MATTHIEU ARRONDEAU

Objet : Attribution de subventions à des associations dans le cadre de l'appel à projets visant à soutenir des actions collectives afin de moderniser le commerce et l'artisanat, développer des initiatives favorisant la transition écologique et la cohésion sociale – attribution de subventions pour un montant total de 90 304 euros et approbation d'une convention

Merci M le Maire, mes chers Collègues

Je vais présenter les deux délibérations 4262 et 4260, 285 et 286 dans une même présentation.

J'ai le plaisir ce soir de vous présenter ces deux délibérations qui mettent en avant le soutien de la Ville à son économie de proximité, à ses commerces et à ses artisans et à leur collectif associatif dans un contexte où nos tissus économiques de proximité sont mises à mal par la conjoncture actuelle et la forte concurrence de nouveaux modèles économiques soucieux du cadre de vie des habitants.

- Cette 1^{ère} délibération la 286 valide le soutien financier de la Ville à une quinzaine de structures qui ont répondu à l'appel à projets lancé en janvier 2022, en direction des unions commerciales et associations. Pour les unions commerciales,

cet appel à projet vise à soutenir des projets et des évènements inclusifs et innovants et signe à fidéliser la clientèle locale, renforcer la digitalisation des commerces de proximité, encourager les pratiques vertueuses et la transition écologique, l'animation de la vie de quartier et la valorisation du commerce de proximité.

Pour les associations, il s'agit de proposer des actions de sensibilisation et/ou d'accompagnement à la transition écologique et solidaire dans leur mode d'approvisionnement, de production et de fonctionnement à destination des commerçants et des artisans de notre Ville.

Parmi ces 15 associations bénéficiaires, on peut citer notamment l'association « Arts Pentes » qui a de nombreux adhérents dans le 4^{ème} arrondissement et qui reçoit un soutien financier de 6 500 euros pour la mise en œuvre de sa stratégie de communication digitale et pour l'organisation de ses évènements. Notamment le marché des créateurs « l'Estive » qui a eu lieu sur la Place de la Croix-Rousse le week-end dernier.

Le total des subventions de cet appel à projets s'élève à 90 304 euros.

- La deuxième délibération que je vous présente ce soir, la 285, concerne la subvention de 30 000 euros au fonctionnement de l'association « Lyon Côté Croix-Rousse » pour mettre en œuvre ses évènements, dont la braderie des commerçants qui a eu lieu le samedi 11 juin, qui a été une réussite à tout point de vue et pour l'accompagner dans ses actions liées à la transition écologique.

J'adresse mes félicitations à l'équipe de l'association pour la dynamique à l'œuvre actuellement, en atteste le nombre d'adhérents qui est en croissance et pour sa volonté d'avancer dans une logique partenariale et de rapprochement avec les habitants et les Conseils de quartiers.

Dans ce cadre, nous avons tenu en ce début de semaine une réunion de préparation des fêtes de fin d'année afin d'associer les habitants et les collectifs citoyens dans l'organisation de ces festivités et nous sommes en train de préparer un projet de programme de préparation et de communication dès ce mois de juillet.

Je vous remercie de voter favorablement à ces 2 délibérations.

REMI ZINCK :

Sur la délibération 285, j'avais une demande d'intervention de Monsieur Kimelfeld.

DAVID KIMELFELD :

Retirée M le Maire.

REMI ZINCK :

Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

La 285 est adoptée à l'unanimité.

Sur la 286 :

Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

- Elle est adoptée à l'unanimité.

Je passe à la délibération 310 Monsieur Arrondeau.

4-22-310: Rapporteur : MATTHIEU ARRONDEAU

Objet : Création du Conseil Consultatif Économique d'Arrondissement (CCEA) – adoption du Règlement intérieur du CCEA

Merci Monsieur le Maire.

Cette 3^{ème} délibération que je vous présente ce soir concerne spécifiquement notre arrondissement, donc j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter au travers cette délibération : la création de la Communauté Consultatif des Entreprises de l'Arrondissement qui a vocation à être constitué dans tous les arrondissements de notre ville et notre arrondissement est le deuxième à créer cette instance après le 3^{ème} arrondissement en 2021.

Dans ce contexte d'incertitude que nous connaissons, il nous a paru nécessaire et pertinent de créer un espace de dialogue avec des acteurs de notre territoire dans le but d'échanger de manière constructive sur les enjeux de résilience de l'arrondissement et être en capacité collective de mener des actions concrètes et coopératives sur notre territoire.

En intégrant pleinement les entreprises du 4^{ème} arrondissement dans les réflexions et les questions d'intérêt général, nous souhaitons valoriser la responsabilité sociétale et la citoyenneté entrepreneuriale dans notre quartier.

Et les sujets ne manqueront pas. Nous échangerons bien sûr sur les sujets d'aménagement, sur les questions d'urbanisme et également sur les problématiques d'emplois et de recrutement. La gestion des déchets, la logistique urbaine et la livraison de marchandise, la mutualisation des moyens et des charges et aussi pourquoi pas la vogue.

Le CCEA constitue une commission extramunicipale et s'inscrit en complémentarité avec les instances de démocraties participatives.

Il est composé d'élus d'arrondissements, de la majorité et de l'opposition, de représentants des associations de commerçants sédentaires et non sédentaires et d'organisations professionnelles. Des champs consulaires, des Conseils de quartiers et des Comités d'initiatives locales et aussi des services de la Ville, en l'occurrence la DECA.

Pourront aussi être invités, associés, des structures entreprises et représentatives de notre quartier. Je pense notamment à la Compagnie

Nationale du Rhône et les Hospices Civils de Lyon qui sont les deux gros employeurs de notre arrondissement.

Egalement aussi les professions libérales et médicales et j'ajoute aussi la Métropole de Lyon en tant que partenaire institutionnel.

Au-delà de l'aspect consultatif et de l'échange de ce CCEA, je souhaite également et vivement que nous soyons en mesure collectivement de proposer des temps de rencontres, d'aller vers les entreprises du territoire.

Les citoyens et les associations sont des thématiques de développement de notre territoire, des sortes d'ateliers de la transition. Nous pourrions faire intervenir des experts, mettre en avant des retours d'expériences d'autres collectivités et d'entreprises à la pointe du changement et conclure des projets et des actions concrètes sur notre quartier.

Chers collègues, la création de ce CCEA constitue une nouvelle étape dans le développement de notre territoire et participe à notre volonté de travailler de manière participative et démocratique.

Je vous invite donc à y voter favorablement.

REMI ZINCK :

Allez-y Mme Pellet, je vous en prie.

ANNE PELLET :

Monsieur Arrondeau, merci pour cette proposition qui j'imagine est commune à tous les arrondissements.

On n'imagine pas le nombre d'entreprises qui existe dans nos propres arrondissements et qu'on ne met pas en valeur et on des pépites et en plus on a vraiment des gens qui s'investissent, qui passent beaucoup de temps. Vous savez ce que c'est une entreprise, parce que vous en avez eu une aussi.

Bien sûr elles ont un rôle fondamental, ne serait-ce que pour accueillir des gens et donner de l'emploi, être générateur de richesse dans le bon sens du terme.

Et donc je vous remercie de les impliquer dans la vie de l'arrondissement, c'est essentiel et je suis ravie qu'en tant qu'élue de l'opposition, on puisse y participer.

Merci.

REMI ZINCK :

Il y avait une demande d'intervention de Monsieur Kimelfeld également.

Monsieur Rigaud ?

LOIC RIGAUD :

Merci Monsieur le Maire, chers Collègues.

Monsieur Arrondeau, bravo pour votre présentation qui montre bien le travail que vous avez fourni pour monter ce Conseil Consultatif Economique d'Arrondissement qui va nous permettre de créer un espace officiel de dialogue économique et notre arrondissement et notre Conseil d'Arrondissement aussi parce que ces commissions extramunicipales d'arrondissement sont pensées.

C'est finalement un moyen d'organiser le dialogue entre la Mairie et les acteurs de notre territoire, mais un moyen officiel de l'organiser, de lui apporter des moyens vous l'avez souligné en parlant d'audition ou d'autres rapports qui pourraient être fait et aussi de la transparence dans ce dialogue. Un moyen d'assurer la transparence entre la Mairie et les arrondissements, je m'en félicite en tant que Conseiller au dialogue citoyen. D'autres commissions auront vocation à être créées dans le temps, je pense à Marie-Agnès Cabot qui a souligné tout à l'heure la question des aînés.

Un travail est en cours et devrait émerger dans l'année. Également auprès des enfants, Laura Arnod porte le projet et devrait nous permettre de finalement d'assurer le rôle de proximité en fonction de votre Mairie d'attente arrondissement, souvent souligné dans les interventions et qui est moyen de l'organiser, de le structurer au quotidien.

Dire aussi peut-être que le CICA sera pensé à terme comme l'instance qui permettra d'interpeler les élu-es d'arrondissement directement en marge du Conseil d'arrondissement comme cela a pu être fait

aujourd'hui sur la vogue, avec un débat riche, qui a pu avoir lieu avec les associations et les adjoints présents.

Je profite juste de la délibération pour dire un mot : le budget participatif a clos sa première phase récemment, le 17 juin dernier. 1427 idées ont été posées via les habitants de la Ville de Lyon, beaucoup d'idées, beaucoup de projets qui ont émergés. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de parcourir les projets qui ont été portés sur l'arrondissement.

100 idées exactement ont été proposées sur le 4^{ème} arrondissement, c'est quelque chose de riche qui va pouvoir, au-delà des projets qui seront portés sur le long terme dans ce cadre du budget participatif, nourrir peut-être notre projet d'arrondissement, notre projet municipal.

Pour rappel sur le calendrier, une analyse de ces propositions va être faite par les services jusqu'au 4 novembre et à partir du 7 novembre jusqu'au 4 décembre les citoyens seront invités à sélectionner les projets qu'ils veulent retenir. Sur un système que j'aurai l'occasion de reparler dans ce Conseil d'arrondissement et qui permettra de faire aboutir les projets dans les 2 prochaines années.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Sur la délibération suivante qui sera présentée par Madame Arnod, la 4259-287, j'ai un déport de Monsieur Rigaud.

Allez-y Madame Arnod.

4-22-4259-287 : Rapporteur : LAURA ARNOD

Objet : Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets alimentation durable pour un montant total de 59 250 euros et attribution de subvention de fonctionnement à des structures œuvrant en faveur de l'alimentation durable pour un montant total de 10 000 euros et approbation d'une convention

Merci Monsieur le Maire, mes chers Collègues.

Cette délibération porte sur l'attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets alimentation durable pour un montant total de 59 250 euros et l'attribution de subventions de fonctionnement à des structures œuvrant en faveur de l'alimentation durable et sociale pour un montant total de 10 000 euros.

Concernant le 4^{ème} arrondissement, nous portons la subvention d'un montant de 5000 euros pour accompagner les « Petites cantines » qui ont pour projet d'ouvrir une petite cantine à la Croix-Rousse. Ce projet étant lancé depuis un an.

Pour rappel les Petites cantines, ce sont des cantines de quartiers qui permettent aux gens de cuisiner ensemble, de partager leurs repas à prix libre, c'est vraiment un lieu de rencontre fédérateur.

De nombreuses actions sont initiées déjà par la Petite cantine sur le 4^{ème} arrondissement et vous aurez l'occasion de goûter leur préparation ce samedi puisqu'ils seront présents lors du renouvellement des Conseils de quartiers.

L'ouverture de la Petite cantine est prévue pour janvier 2023, on leur souhaite.

Par ailleurs, je vous appelle à voter l'attribution de subventions à la « Ferme de la Croix-Rousse » que je ne vous présente plus, qui a en parallèle de ses multiples projets. Un projet de créer du lien, du lien du champ à l'assiette, en lien avec le Centre social Pernon et les habitants du quartier.

Ils souhaitent organiser notamment une journée de rencontre à la Ferme, pour sensibiliser les habitants du quartier à l'alimentation durable en lien avec les producteurs et les AMAP du quartier. La subvention est accordée pour un montant de 2000 euros.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Monsieur Rigaud va pouvoir revenir et je passe la parole à Madame Guitard pour délibération 4279-281 s'il vous plaît.

4-22-4279-281 : Rapporteur : ALINE GUITARD

Objet : Pacte de la Ville de Lyon en faveur de la qualité de service aux usagers

Merci Monsieur le Maire.

La délibération que je vous présente concerne un sujet qui tient à cœur à toute l'équipe de la majorité du 4^{ème} puisque nous allons parler services publics.

Les services publics sont les biens communs d'une société, le liant essentiel pour faire ville ensemble. Ils assurent l'égal accès de tous à des informations et à des droits. Locaux ou nationaux, ils sont pourtant depuis des années la proie d'attaques incessantes : on les accuse de lenteur, d'inefficacité et surtout d'être d'inutiles dépenses pesant sur les budgets publics. Au nom de la compétitivité, on les ampute, on les restreint pour mieux les dénigrer puis les détruire...

Un des outils de cette destruction est la politique systématique d'éloignement de ces services essentiels de leur public, les citoyens.

Cela se fait de mille manières dont, par exemple, en réduisant les horaires (et donc l'accès d'une part des usagers) ou par la dématérialisation systématique et sans alternative correcte, le tout, évidemment, au nom de la modernité.

Notre arrondissement, et même plus largement toute la Croix-Rousse et même jusqu'à Caluire, connaît bien ce processus porté par les services publics nationaux qui ont peu à peu fermé leurs antennes locales et poussé les usagers vers internet... provoquant dans nos quartiers, de fortes oppositions des citoyens et des comités d'usagers.

Pendant longtemps, la Ville de Lyon a elle aussi abordé la question du Service public municipal sous l'angle de la performance d'une dématérialisation accrue et sans alternative.

Avec le *Pacte en faveur de la qualité de service aux usagers*, elle vise désormais à traiter la qualité du service public sous l'angle de l'utilisateur, en mettant l'accent sur l'accessibilité, la proximité, l'adaptabilité de notre service public municipal.

En clair, après des années de dématérialisation accélérée, la Ville souhaite réaffirmer « *l'humain d'abord* » en plaçant clairement l'utilisateur au cœur de la politique d'accueil.

En effet, la Ville porte de nombreux services publics, qu'ils émanent directement d'elle ou qu'elle mette en place des outils au profit des usagers, afin de réduire le non-recours.

Dans le Pacte, on décline ses ambitions en 3 axes et 9 orientations, avec des pistes de travail à l'appui, que vous avez sans doute parcouru en préparant ce Conseil et qui sont résumés dans la délibération de cette façon :

- Premièrement : Promouvoir l'accessibilité du service public.
- Deuxièmement : Promouvoir la proximité du service public.
- Troisièmement : Promouvoir l'adaptabilité du service public.

Bien évidemment, ce Pacte ne concerne que nos propres services et l'action des associations avec lesquelles nous travaillons au sein des Mairies d'Arrondissements pour élargir l'accès aux droits des habitants.

Bien évidemment, le Pacte ne remplacera pas les postes qui ferment, les boutiques SNCF manquantes ou les espaces de médiation des opérateurs publics de l'énergie qui relèvent tous de sociétés désormais en partie privée ou de l'Etat... Mais il sera un premier pas vers un meilleur

accompagnement de l'usager, une meilleure prise en compte des attentes et pourra nous donner des moyens supplémentaires, c'est écrit dans le Pacte, pour imaginer avec les usagers et en partant de leurs attentes et de leurs besoins les services publics de demain.

Je vous invite donc à voter cette délibération.

REMI ZINCK :

Merci Madame Guitard.

Sur cette délibération, j'ai trois demandes d'interventions.

Par l'ordre d'arrivée je vais commencer par vous Monsieur Kimelfeld.

DAVID KIMELFELD :

Monsieur le Maire une remarque et une question.

D'abord sur ce qu'il se passait avant, on ne peut pas dire que le dernier mouvement de grève des agents de la Ville de Lyon reflétait exactement le souci que vous avez du service public. Relisez les différentes positions d'organisations syndicales...

Mais ce n'était pas ça dont je voulais vous parler, je voulais simplement avoir une petite question sur la Maison des services publics puisqu'on parle des services publics.

Vous aviez évoqué reprendre ce dossier et en faire un dossier prioritaire et d'aller beaucoup plus vite que nous l'avions été. Je voulais savoir simplement si vous aviez pu avancer sur dossier, où vous en étiez sur ce sujet ?

Je vous en remercie.

REMI ZINCK :

Est-ce que Madame Guitard veut répondre ?

On peut laisser toutes les interventions, elle répondra après.

Ensuite j'ai Madame Pellet, par contre j'ai une intervention des élu-es de Lyon En Commun.

Madame Pellet allez-y, je vous en prie.

ANNE PELLET :

Je compléterai avec ce qu'a dit Monsieur Kimelfeld, en relevant simplement qu'évidemment sur le principe on ne peut être que pour ce mode d'action, d'intervention, d'organisation et les trois axes que vous donnez.

Je ferai juste un clin d'œil au fait que vous prônez le refus du « *tout numérique* » et c'est plutôt tant mieux, et pourtant j'ai quand même constaté que les concertations publiques étaient beaucoup plus numériques qu'autrement, ça pouvait même prêter à sourire parce que quand on doit chercher les cahiers de consultations et d'expressions publiques, que j'ai voulu consulter une fois, il fallait aller fouiller jusqu'en haut dans un placard de cuisine au 1^{er} étage de la Mairie et donc être assez motivé pour les trouver.

C'était juste un clin d'œil pour dire qu'il faut faciliter la vie des gens.

Et je dirai plus largement, l'information ne peut pas se réduire évidemment à tout internet et doit aller beaucoup plus loin.

Je regrette que les panneaux municipaux ne soient plus aussi affichants qu'avant, parce que cela permettait tout d'un coup de lever les yeux sur des informations qui concernent tout le monde.

REMI ZINCK :

Merci Madame, pour ce qui est de l'intervention, est-ce que vous voulez qu'on réponde aux questions qui ont été avant ou vous voulez le faire ?

Cela peut s'enchaîner ou vous voulez que l'on fasse une réponse avant ?

Parce que je ne connais pas la nature de votre intervention. Savoir si l'on répond aux questions qui ont été exprimées précédemment ou si on peut le faire après ?

LOIC RIGAUD :

Je vous remercie. Chers collègues, dans le cadre de cette délégation à la promotion des services, notre collègue Laurent Bosetti a impulsé en 2021

le Pacte social de Lyon, afin d'améliorer les conditions de travail de nos personnels et ainsi de rendre un meilleur service public.

En 2022, c'est un autre document d'orientation stratégique : le Pacte de la Ville de Lyon en faveur de la qualité de service aux usagers, de manière à affirmer le lien humain indispensable entre citoyens et administration dans notre politique d'accueil.

Trois intentions politiques fortes dans ce Pacte, rappelées par Madame Guitard, je n'en préciserai qu'une :

- L'accessibilité du service public après des années de dématérialisation à marche forcée dans une logique d'optimisation des coûts.

Le Pacte usager propose de s'attaquer à ces défis en garantissant par exemple qu'il y ait toujours une alternative présentielle ou téléphonique à nos démarches en ligne.

Je le rappelle, le défenseur des droits l'a pointé, environ 15% de la population et dans une situation d'illectronisme.

Au sein du groupe Lyon En Commun, nous nous réjouissons de ce document en faveur du service public qui remet au cœur de notre politique d'accueil, loin des injonctions à la modernité, à l'optimisation des moyens, de la dématérialisation.

Gardons-le à l'esprit, le service public n'a pas attendu la Startup « Nation » pour être moderne, c'est un signe !

Par l'humanisme qui l'incarne, par son accessibilité à tous et à toutes, par son attention aux plus fragiles, il s'inscrit plus que jamais dans les besoins de son époque.

Nous voterons donc favorablement à ce rapport.

REMI ZINCK :

Pour ce qui est des réponses, est-ce que Madame Guitard vous voulez faire des réponses ?

ALINE GUITARD :

Je vais les prendre une par une :

- On va commencer par la Maison des services publics et non pas à la Maison des services au public qui était dans le projet précédent.

Ce n'est pas pareil, on a déjà eu le débat Monsieur Kimelfeld ! Parce que ce n'est pas du tout la même chose !

La question sur laquelle nous nous heurtons et à laquelle vous vous heurtez aussi, c'est la question des locaux sur l'arrondissement. Puisqu'on a envisagé un certain nombre de locaux, y compris des locaux que vous n'aviez pas mais qui posaient problèmes de localisation et d'accessibilité. Qui, aujourd'hui ne sont pas adaptés.

Nous continuons à nous mobiliser sur le sujet, nous avons des pistes de travail, une vraie utilité qui est liée au lieu. On ne peut pas échanger avec la SNCF ou avec d'autres services nationaux y compris la Poste avec laquelle nous avons de vrais débats puisque l'opération sur notre arrondissement, partout dans la ville pour fermer des bureaux de postes, tout en proposant tout un tas d'autres services et d'aide contre la lutte à la fracture numérique.

Sans aucuns locaux, on ne peut pas le faire mais nous n'abandonnons pas le projet mais Monsieur Papaix qui a dû partir je crois maintenant, et moi-même sommes tous les deux sur le sujet. Néanmoins, je voudrais dire que dans l'attente d'avoir cette maison, nous avons développé cette façon de faire. Il existait déjà un vrai accès à la lutte contre la dématérialisation, notamment sur la question du logement avec un service logement dans la Mairie du 4^{ème} qui est particulièrement ouvert, accueillant qui accompagne les habitants, qui crée un lien aussi avec la MDMS et qui est je pense que l'on peut dire son nom, géré par Madame Lattard et Madame Dafflon et qui permet à tout un tas d'habitants qui ont du mal avec la dématérialisation d'accéder aux services.

Depuis le début du mandat, Madame Borron en a parlé un certain nombre de fois, des associations de lutte contre l'illélectronisme et de lutte contre le non-recours au droit sont présentes en arrondissement. Ce qui n'était pas le cas avant. C'est le cas de l'association « Amely ». Et enfin la mise en place du CLASS, où se retrouvent les associations, celles qui sont en contact avec les usagers, qui les accompagnent et les institutions des services dans lesquelles, chaque mois il y a un vrai échange d'information, partage de savoir et de savoir-faire et qui permet aux associations, comme

aux services, d'avoir une meilleure lisibilité et de pouvoir mieux informer les usagers.

C'est tout un tas de petits gestes qui, en attendant d'avoir un vrai lieu, nous permettent de rendre un meilleur service public.

- Maintenant je vais répondre à Madame Pellet.

Non mais moi je n'ai pas envie de rigoler en fait !

D'abord, les concertations en visio, elles ont été liées au COVID et je trouve très important que malgré le COVID, nous ayons continué à avoir des concertations. Sinon, par exemple, sur la préparation de la modification du PLUH, je n'aurai pas pu concerter les CIL, les Conseils de quartiers. Parce que c'était en visio ou pas, donc je suis très heureuse d'avoir concerté avant de rendre mon propre travail, de l'avoir fait en amont.

Et oui la COVID a obligé de le faire en visio ! Il y en a eu d'autres comme ça !

Depuis, nos concertations, elles se font dans les salles de réunions, sur le terrain, sur la végétalisation d'Austerlitz on est allé se balader plusieurs fois sur place, on est allé se faire des réunions sur place.

Il ne faut pas parler en étant partielle dans les informations. Oui il y a eu des concertations en visio, liées à la situation. Et quant à ce que vous évoquiez, à ce qu'il « fallait être motivé pour aller voir », nous on sait où c'est rangé.

Les documents du PLUH, ça occupe tous les placards de la cuisine. C'est-à-dire que les agents n'ont pas accès aux placards, personne n'a accès aux placards dans cette cuisine. Ils sont occupés par les documents du PLUH et je ne sais pas comment on fera après la modification 4, parce qu'il faudra ranger tout ça encore quelque part !

Faut arrêter les modifications peut être !

Il n'y a aucun problème ! Il suffisait de se rendre à l'accueil de la Mairie en disant : *« Je veux voir les documents du PLUH »*. D'ailleurs, le Commissaire enquêteur n'a eu aucun problème à trouver les documents et elle n'a eu aucun problème à faire son travail et à recevoir les usagers qui venaient pour l'enquête.

DAVID KIMELFELD :

J'ai bien entendu les difficultés. Vous évoquiez la Poste, c'est quoi le prochain projet de la Poste s'il vous plaît ?

Je n'ai pas tout à fait compris.

ALINE GUITARD :

La Poste ferme, ou annonce des fermetures selon la vieille méthode en vigueur depuis les années 90 qui a été inaugurée avec la Poste Bon pasteur : *«Ha tiens, si on restreignait les horaires ? Tiens c'est bizarre, il n'y a plus d'usagers dans la Poste ! Tiens, il faudrait fermer la Poste»*.

C'est « Ambre », c'est toujours la même qui est sous les attaques depuis au moins 2 ans mais qui était dans l'air précédemment puisqu'ils avaient déjà commencé à dire, à la fin de votre mandat et à la jointure avec le nôtre, annoncés qu'ils ne mettraient plus de DAB sur cette Poste.

Quand on enlève le début du paiement ce n'est pas pour rien ! Nous leur avons dit dès le début du mandat que nous étions contre, on a retardé autant que l'on pouvait. En revanche, la Poste nationale continue.

Donc oui celle qui est extrêmement menacée c'est la Poste Joannès Ambre, avec en contrepartie de sa fermeture, le projet de deux points de services : un sur la Place du théâtre et un Cours d'Herbouville.

Et il y en a d'autres dans toute la ville.

REMI ZINCK :

Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Toujours pour vous Madame Guitard, la délibération 4124-304 s'il vous plaît.

4-22-4124-304 : Rapporteur : ALINE GUITARD

Objet : Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhone Alpes pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 1 807 242 € relatifs à une opération de construction de 11 logements (4 PLAI et 7 PLUS) situés 25 Impasse Gigodot à Lyon 4e

Cela va aller assez vite parce que c'est une classique garantie d'emprunt, faite par la Ville de Lyon, pour le bailleur social Batigère.

Elle concerne l'immeuble de 13 logements PLAI / PLUS qui a été construit par ce bailleur 25 rue Belfort, au fond de la pseudo impasse Gigodot et qui a été livrée en juin 2021. Il est à ce jour entièrement occupé et la Ville a pu y positionner des Croix-Roussiens en attente de logement social lors de la commission qui s'était tenue en mai 2021.

Je vous invite à voter la délibération, d'autant que l'on a déjà exercé nos droits de réservataires !

REMI ZINCK :

Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Monsieur Chevalier c'est à vous pour la délibération 4277-282 s'il vous plaît.

4-22-4277-282 : Rapporteur : ALEXANDRE CHEVALIER

Objet : Attribution d'une subvention de 40 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la manifestation "Lyon Vélo Festival" les 24 et 25 septembre 2022 - Approbation d'une convention

Merci Monsieur le Maire, chers Collègues.

On parle de l'attribution d'une subvention de 40 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la manifestation "Lyon Vélo Festival", une nouvelle association qui va se dérouler les 24 et 25 septembre 2022.

Rapidement je fais un petit peu le tour des épreuves, on aura :

- « Le grand tour de Lyon » avec un départ prévu samedi dès 7H qui passera dans le nord de l'Isère, le Pilat, les Monts du Lyonnais le mont du Beaujolais et les Dombes.
- « Lepape Lyon Gravel Experience » : cette nouvelle épreuve qui proposera dès le samedi 9H une randonnée de 70 km, non chronométrée.
- « SaintéLyon VTT Monts du Lyonnais by Night », 4^{ème} édition.
- Et enfin le « Lyon free bike », un événement qui existe déjà depuis 19 ans et qui effectivement sera organisé le dimanche, 2 parcours qui seront proposés, un sportif de 45 km et un autre plus familial de 20km.
- Ensuite nous aurons aussi « Roulez pour elles », une randonnée aussi VTT urbaine, qui est prévue dimanche matin au même moment pour les départs de free bike pour elles, pour les

femmes. Qui sera reversé à l'association « Courir pour elles » qui participe à la lutte contre les cancers féminins.

- Le « Lyon cyber bike » de jour.

Et puis des exposants, des salons, en gros c'est la grosse fête du vélo auquel vous êtes évidemment tous conviés !

REMI ZINCK :

Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

C'est la délibération 4274-283 Monsieur Chevalier.

4-22-4274-283 : Rapporteur : ALEXANDRE CHEVALIER

Objet : Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Canoe Kayak Lyon Oullins Mulatière (CKLOM) pour l'organisation de la manifestation "Lyon Kayak", les 17 et 18 septembre 2022 - Approbation d'une convention

Alors je serai plus bref puisqu'on est sur une manifestation qui existe déjà depuis longtemps, qui est organisée par « Lyon Kayak » les 17 et 18 septembre 2022, elle demande une subvention de 20 000 euros pour l'organisation de cette manifestation.

Rien à dire de plus.

REMI ZINCK :

Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

4-22-4318-278 : Rapporteur : REMI ZINCK

Objet : Convention de partenariat - Mise à disposition et intermédiation de services civiques

La délibération 4318-278 c'est moi-même qui vais la présenter.

C'est une convention de partenariat pour une mise à disposition et l'intermédiation des services civiques.

Pour soutenir le développement de la politique de démocratie locale et appuyer les Mairies d'arrondissements, dans la mise en place d'action, 9 volontaires seront recrutés en service civique et mise à disposition des Mairies d'arrondissements dès l'automne prochain pour une durée de 8 mois.

Ces services civiques seront positionnés sur des missions de démocratie locale et de citoyenneté comme l'appui au budget participatif, aux Conseils d'arrondissements des enfants, à des animations d'ateliers, à des échanges avec les habitants, à l'usager, aux Conseils de quartiers etc...

Le portage administratif et juridique sera assuré par l'association « Unicité » qui accompagne la ville dans le déploiement de ce dispositif d'insertion.

C'est donc une année test, et si l'expérience est concluante, ce dispositif sera reconduit.

Sur cette délibération, j'ai une demande d'intervention de Madame Pellet si j'ai bien noté ?

ANNE PELLET :

Oui merci Monsieur le Maire, sur le principe, le service civique tout le monde est pour ou presque j'imagine.

Sur la forme du recrutement il y a de quoi s'interroger, en fait je m'explique : dans la présentation qui a été faite aux Mairies d'arrondissements, il y aurait donc dans chaque arrondissement un service civique recruté par « Unicité » et la Ville sans qu'il soit précisé si la Mairie d'arrondissement serait associée à ce recrutement.

Le tuteur de ce volontaire serait le directeur du cabinet du Maire d'arrondissement mais sans autorité hiérarchique.
Je vois mal comment on ne peut pas inclure dans le processus de recrutement la Mairie la première concernée et le laissez-faire par la Ville de Lyon ?

D'autant que ce recrutement est partie prenante de l'action de l'arrondissement pour collaborer avec le Conseiller technique de la démocratie ouverte pour suivre et aider à l'organisation des différentes instances. Pour aller vers les habitants les plus éloignés par exemple.

Ce mode de recrutement en fait dénature *la loi Vaillant* de 1982 sur la démocratie locale de proximité qui prévoit des adjoints dédiés dans chaque Mairie, dédiés donc à toutes ces responsabilités.

Je regrette ce mode de recrutement.

REMI ZINCK :

Monsieur Chevalier me propose une réponse, cependant les adjoints d'arrondissements, ils existent déjà. On a un adjoint de plus en raison de cela, donc on n'a pas dénaturé la *Loi Vaillant* de ce côté-là.

Mais Monsieur Chevalier va compléter.

ANNE PELLET :

J'estimais que cet adjoint qui était lié à cela et qui était libre de choisir le service civique qui allait venir et non pas de se le faire imposer par la Mairie centrale.

ALEXANDRE CHEVALIER :

Je vais répondre ce que j'ai déjà répondu à Monsieur Pierre Oliver sur ce sujet en Commission.

Juste rappeler de ce qu'est un service civique déjà : ce n'est pas une personne salariée, ce n'est pas une personne d'ailleurs qui va faire une mission d'agent.

Vous m'avez compris, ce n'est pas un agent en tout cas, dans la vie ce n'est pas quelqu'un qui va percevoir un salaire ou une mission.

C'est quelqu'un qui vient effectivement, prendre une expérience, une expérience professionnelle. On peut considérer cela comme un stage, mais ce n'est pas un stagiaire non plus.

On est vraiment sur une mission effectivement où la personne va accompagner des professionnels et des élu-es dans leurs missions. Il ne s'agit pas de choisir un profil en fait parce que les profils sont choisis par l'association.

Alors évidemment, l'association va choisir des profils qui vont en adéquation avec la mission qui va leur être attribuée, mais en tout cas il ne s'agit pas de recevoir une personne qui sera un collaborateur d'élu-e ou un collaborateur du Maire. C'est hors de question, c'est-à-dire qu'on ne doit pas politiser effectivement le poste de service civique. Je le redis là puisque c'est important.

Pour que ces personnes soient accueillies dans de bonnes conditions.

REMI ZINCK :

Merci, Monsieur Rigaud.

LOIC RIGAUD :

C'est un tout petit mot sur le dispositif comme il a été pensé, j'imagine qu'il y avait toute une complexité à associer toutes les Mairies d'arrondissements sur le principe de recrutement.

Mais peut-être souligner quand même l'intérêt d'avoir fait ce partenariat avec « Unicité », qui est une association qui contrairement peut-être à d'autres qui n'ont pas forcément les moyens de le mettre en place mais correspond à l'esprit de la Loi telle qu'elle a été pensée.

Si je ne m'abuse c'était en 2004 à l'époque des émeutes urbaines, où le Président, à l'époque Jacques Chirac, avait mis en place la première version des services civique qui visait aussi à proposer des expériences citoyennes aux jeunes en difficultés, notamment aux jeunes habitants dans les quartiers populaires.

Et l'association « Unicité » a vraiment cette vocation-là, et je dirai une habitude de l'encadrement des jeunes en service civique pour leur proposer des missions. Ce qui n'est peut-être pas complètement le cas de la Ville de Lyon en tant que collectivité locale qui peut parfois proposer peut-être plus des missions de stages ou autres. Et je trouve du coup assez intelligent le moyen et le montage tel qu'il a été pensé dans ce cadre-là par la Mairie, qui finalement a bien gardé en tête l'esprit citoyen de la mission. Et non pas à remplacer tel ou tel poste.

Mais c'est en toute discrétion que je propose cela.

ANNE PELLET :

Encore une fois, le service civique très bien, l'association « Unicité », que l'on connaît, très bien.

C'est juste que j'ai l'impression que vous en tant que Maire et le DGS, vous avez ni l'autorité ni votre mot à dire et je trouve cela dommage que vous êtes peut-être les mieux placés il me semble pour savoir le profil avec qui vous avez envie de travailler. C'est tout.

Dans la mesure où je pense qu'il y a quand même du choix en termes de service civique. Et j'espère en tout cas.

REMI ZINCK :

Merci de cette intervention.

Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

Une abstention.

Il est adopté à la majorité.

4-22-4297-279 : Rapporteur : REMI ZINCK

Objet : Extension et élargissement de la vidéo-verbalisation

Je passe à la délibération 4297-279 que je présente, qui est l'extension et élargissement de la vidéo-verbalisation.

La vidéo-verbalisation est expérimentée à Lyon depuis septembre 2019, aujourd'hui 221 caméras sur les 571 caméras dont dispose la Ville de Lyon sont concernées par ce dispositif.

Ces caméras permettent de verbaliser certaines infractions :

- Non-respect des feux tricolores.
- Stops ou refus de priorités.
- Rodéos.
- Circulation sur les voies de bus, sur les pistes cyclables, en sens interdits.
- Franchissements de lignes continues.
- Vitesse excessive.

- Non-port du casque.

Etc...

Il est envisagé de l'utiliser également pour les dépôts d'ordures sauvages.

Les images sont consultées en temps réel, il n'y a pas de recours à l'image enregistrée.

La délibération propose de poursuivre cette expérience de vidéo-verbalisation jusqu'à fin 2026 et de l'appliquer à l'ensemble des caméras de la ville. Pour cette fois-là, le 4^{ème} arrondissement est alors concerné spécifiquement pour les caméras nomades dont on a parlé toute à l'heure qui sont positionnées à l'occasion de la vogue des marrons.

On sait que cette vogue génère une forte circulation et des problèmes de sécurité routière, on en a aussi également parlé lors du CICA, qu'il est nécessaire de réguler.

Au-delà de cet usage qui est particulier, c'est clairement un outil au service de notre projet :

- Apaisement de la ville.
- Partage de l'espace public.
- Développement des modes actifs.
- Lutte contre les incivilités et la violence motorisée.

Il s'inscrit dans la continuité de la ville 30, lancée fin mars.

La vidéo-verbalisation est d'ailleurs bien conforme à nos engagements puisqu'elle était l'une des mesures du programme des campagnes des élections municipales.

Je crois que j'ai des demandes de paroles. Madame Pellet je vous en prie.

ANNE PELLET :

L'extension et l'élargissement de la vidéo-verbalisation c'est un joli sujet avec des statistiques données pour la vidéo-verbalisation. 8751 PV ont été dressés en 2021 par cette vidéo-verbalisation, 2942 pour les infractions routières, 5809 pour les infractions de stationnements.

Comme quoi c'est quand même utile !

Si la vidéo-verbalisation fait ses preuves, pourquoi pas admettre en plus la vidéo-protection ? C'est un sujet récurrent sur lequel je reviens. Je n'irai pas plus loin, vous le savez, mais honnêtement la Croix-Rousse en aurait bien besoin.

REMI ZINCK :

La vidéo quoi, sécurité vous avez dit ?

Non, la vidéo-surveillance, on est bien d'accords, ça n'existe pas ça Madame !

Là on est sur la vidéo-verbalisation.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Monsieur Chevalier je vous en prie.

ALEXANDRE CHEVALIER :

Oui tout à fait, j'allais la faire plus calme où la dernière fois j'étais intervenu sur le sujet-là.

Vous avez vu, je me suis adouci sur le sujet !

Monsieur le Maire, chers Collègue, à l'occasion du Conseil municipal du 28 janvier 2021, notre groupe Lyon en commun et le groupe EPS, déposait deux amendements pour périmétrer l'expérimentation de la vidéo-verbalisation à 18 mois plutôt qu'à 3 ans et pour la subordonner à la production d'un bilan. Nous avons été entendus. On remercie encore Monsieur Chihi d'avoir répondu à nos attentes.

Aujourd'hui il nous ait proposé, à l'aune d'une étude chiffrée, de passer de l'expérimentation à la pérennisation de l'expérimentation – à l'extension inconditionnelle. Autrement dit, de mobiliser les 571 caméras

de l'espace public communal à des fins de vidéo-verbalisation contre 221 aujourd'hui au motif de l'efficacité supposée du dispositif.

Une efficacité établie à l'aune d'une étude, portant sur 2897 PV exploitables qui en fondent la base sur les 7640 vidéo-verbalisations effectuées en 2021.

Une efficacité qui attesterait l'absence de récidive dont un chiffre de 2,83% du taux global affiché. Au regard effectivement de ce chiffre, on peut un peu s'interroger sur la base qui a été prise sur ce chiffre. C'est-à-dire que si l'on ne retient que les 2897 PV exploitables, il était quand même assez peu probable que la personne soit de nouveau verbalisée dans les 10 jours qui suivent.

Parce que je vous rappelle que les images sont conservées 10 jours. C'est pour cela que les études ont quand même un biais assez important et qu'aujourd'hui elle ne nous satisfait pas.

Et d'ailleurs cela ne dit rien par contre du travail considérable, responsable et efficace, mené par Mohammed Chihi en matière de tranquillité et de sécurité publique. Et il serait à l'affut et bêtement dogmatique d'affirmer que certaines caméras ne concourent avec les interventions humaines, à la tranquillité des habitants qu'il s'agisse d'infractions au code de la route ou d'incivilités.

Pour ce qui relève des crimes et des délits en revanche, c'est-à-dire sur le champs particulier de la vidéo-surveillance, et pas de la vidéo-protection qui n'existe pas, délinquants et criminels se filmant souvent eux-mêmes n'ont pas besoin de l'argent public pour être filmés avec notre concours et se fichent en tout cas de l'être.

Les caméras ne limitent ni la misère ni la violence. L'actualité hélas nous en fait la tragique démonstration.

Mais revenons à notre sujet, au présent rapport 4297 qui porte bien sur la vidéo-verbalisation.

Si nous saluons la vidéo affichée et que nous savons sincère, d'informer les habitants des voies de recours à la vidéo-verbalisation et de produire un protocole de discernement des situations particulières, à destination des agents verbalisateurs ;

si nous saluons l'évolution des actions, des ASVP et de la PM, vers des missions de proximités en lien avec les gens dans les quartiers ;

Si nous partageons pleinement avec Mohamed Chihi, la volonté de dépassionner les débats sur le sujet et d'engager des démarches rationnelle sur la base des savoirs-produits,

en revanche nous craignons sans affect et sans posture l'instauration d'un système technologique de contrôles des citoyens qui survivra n'en doutons pas à l'intention publique d'aujourd'hui et dont l'usage demain ne bénéficiera peut-être pas des précautions et des intentions d'aujourd'hui.

Or, il nous est dit en somme avec le présent rapport qu'il est besoin d'entendre le dispositif pour pouvoir l'évaluer, tandis que nous jugeons qu'il est besoin de l'évaluer avant de vouloir l'étendre.

Est-il besoin de rappeler au passage, que les recettes de ce vaste ensemble de vidéo-verbalisation ne vont pas dans les caisses de la Ville et que des évolutions en matière de schéma directeur, de circulation et d'aménagement urbain seraient sans nul doute de nature à apaiser et sécuriser les circulations piétonnes. En particulier, autant sinon d'avantage que les caméras qui fonctionnent mais n'empêchent rien.

Des points d'interrogations que nous traduisons, vous le comprendrez par une abstention raisonnable.

Merci.

REMI ZINCK :

Merci.

Je voulais juste apporter une précision, les images sont consultées en temps réel, elles ne sont pas enregistrées. Il y a des agents qui sont convoqués, je dirais ils sont mis en place, et ils verbalisent en temps réel les infractions qu'ils voient à partir des caméras qui sont dédiées à cette vidéo-verbalisation.

Il n'y a pas de PV fait à posteriori sur des images qu'on aurait conservées quelques jours.

C'était juste une petite précision.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

4 abstentions.

Il est adopté à la majorité.

4-22-4229-291 : Rapporteur : REMI ZINCK

Objet : Tarification des salles transférées aux Mairies d'arrondissement

L'objet est la tarification des salles transférées aux Mairies d'arrondissement.

Ce rapport, concerne l'évolution des tarifs nous concernant de la Maison des associations Robert Luc et de la salle de la Ficelle.

La tarification des équipements de proximité relèvent de la compétence du Conseil municipal. C'est pourquoi nous proposons à votre approbation la délibération cadre de la Ville de Lyon qui rassemble les principes communs de la tarification et de la grille tarifaire de chaque Mairies d'arrondissements.

Les objectifs sont d'actualiser, sécuriser, régulariser les grilles de tarifications existantes.

Pour la Salle de la Ficelle, la tarification est très ancienne puisqu'elle est basée sur une délibération qui date de 1991, non-actualisée depuis 30 ans.

Aucune graduation tarifaire en fonction de la durée d'utilisation n'était non plus appliquée, c'était un forfait journée, quelle que soit la durée d'occupation de la salle.

Quant à la MDA il n'y avait tout simplement pas de tarification.

Avec cette nouvelle délibération, le principe est l'onérosité, la gratuité est l'exception. Toute occupation ou utilisation du domaine public doit donner lieu à un paiement d'une redevance.

Deux cas de gratuités sont admis :

- Les services municipaux.
- Les associations à but non lucratifs poursuivant et/ou poursuivant un intérêt général.

Si une association exerce une activité concurrentielle ou à but lucratif, elle ne peut pas utiliser gratuitement les locaux publics sans porter atteinte à la concurrence. Et la tarification est obligatoire pour les partis politiques, syndicats et associations culturelles.

A chaque gratuité d'arrondissements, sont tenus de valoriser l'utilisation de l'équipement.

Les principes de la nouvelle tarification c'est :

- La prise en considération des coûts de fonctionnement des équipements concernés, en proposant une tarification basée sur le coût de l'ouverture de l'équipement. Cela concerne le gardiennage, le nettoyage, les ressources humaines.
- Une tarification modulée en fonction de la mise à disposition. Il est souhaitable d'inclure plus de tarification en fonction du volet-horaire utilisé.
- Une tarification différente la semaine et le week-end car il y a un coût différent en fonction de la présence du gardien ou non.
- Une tarification selon les utilisateurs, avec une prise en considération des associations de l'arrondissement, à vocation sociale qui rayonne sur le territoire.

Pour la tarification des grandes salles : salle polyvalente MDA Robert Luc et salle de la fête de la salle de la Ficelle, cela ne concerne pas la programmation des créneaux récurrents mais bien des demandes ponctuelles. Je le précise.

La tarification permet aussi la valorisation des petites salles mises à disposition gratuitement aux associations à but non lucratif et poursuivant un intérêt général. Afin qu'elles valorisent dans leur compte administratif cette subvention en nature.

Je n'entre pas dans le détail des tarifs dont vous avez pu prendre connaissance dans l'annexe jointe à la délibération du cadre de ville.

Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

Il est adopté à l'unanimité.

4-22-4195-295 : Rapporteur : REMI ZINCK

Objet : Avis relatif au Projet de territoire 2021-2026 - Conférence Territoriale des Maires de Lyon

Pour la délibération 4195-295, c'est encore moi décidemment, c'est mon nom.

C'est l'avis relatif au Projet de territoire 2021-2026 de la conférence territoriale des Maires de Lyon.

Le Pacte de cohérence métropolitain définit les modalités de travail et de coopération entre les communes et la Métropole. Le Conseil d'arrondissement a donné un avis favorable au Pacte de cohérence métropolitain en février 2021. Ce Pacte a été adopté au Conseil de la Métropole le 16 mars 2021.

Sur la base du Pacte, un travail a été engagé au sein des Conférences Territoriales des Maires afin d'arrêter une proposition de projet de territoire que nous votons aujourd'hui. Le Projet de territoire est donc la déclinaison concrète opérationnelle du Pacte, adapté aux spécificités de chaque CTM.

Une enveloppe financière de 30 millions 535 190 euros en investissement est adossée à la CTM de Lyon pour son Projet de territoire.

Les Conférences Territoriales des Maires sont un ouvrage essentiel du Pacte de cohérence et de la relation Métropole-Communes. Un des effets très positif est que les 9 Maires d'arrondissements sont maintenant membres de la CTM de Lyon et qu'ils ont pu être impliqués dans la rédaction du projet de territoire.

Les CTM peuvent se saisir de 7 actes stratégiques et 6 domaines de coopération portés pour la Métropole.

Celle de Lyon s'est saisie de 5 axes, proposé 10 projets à financer en projet éducation :

- Collecte des bios déchets dans les écoles pour 500 000 euros.

Concernant les modes actifs :

- La conception et la mise à disposition d'une signalétique piétonne fonctionnelle de 400 000 euros.
- Création d'emplacement de stationnement mode doux 400 000 euros.

Concernant l'axe 4 la trame verte et bleue, la végétation des rues pour un montant de 10 millions 535 190 euros. Cela nous permettra notamment de déployer notre projet de liaisons vertes de la Saône au Rhône, en passant par le plateau.

- Forêt urbaine des Balmes de Fourvière 2 millions 700 millions, végétalisation des cours d'écoles 10 millions.

Axe 5 concernant l'alimentation de la production à la lutte contre le gaspillage.

- Plan ville comestible et réflexion sur la restauration collective publique 3 millions 200 mille.

Et axe 7, développement économique responsable emploi-insertion, l'accompagnement des projets de lieux liés à l'emploi et à l'insertion territoire 0 chômeur longue durée : 500 mille euros.

Relocalisation, aménagement des antennes de proximité : 1 millions.

- Création de tiers-lieux, projet économie social et solidaire et économie circulaire : 1 millions 200 mille euros.

Total de la participation demandée : 30 millions 535 190 euros.

Le Projet de territoire passera au vote du Conseil de la Métropole le 26 et 27 septembre de cette année 2022.

J'avais une demande de Monsieur David Kimelfeld et une de Madame Pellet.

Madame Pellet ?

ANNE PELLET :

C'est juste une explication de vote parce que j'entends surtout parler de manque d'information, de flou total, disproportion voir d'inégalité d'attribution, process peu clair, mauvais fonctionnement, discordance entre Métropole et Ville de Lyon.

Inutilité jusqu'à parler de malaise au niveau des services, voilà ce que j'entends sur cette conférence post-territoriale des Maires qui pose visiblement des problèmes pour beaucoup.

Je vais m'abstenir.

REMI ZINCK :

Mais qui dit ça ?

Vous dites : vous entendez, mais qui le dit ?

ANNE PELLET :

Beaucoup de Maires, pas forcément de la Ville, certains sans doute. On imagine lesquels, mais d'autres en dehors.

REMI ZINCK :

D'accord.

Merci Madame.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

Une abstention.

Il est adopté à la majorité.

4-22-4208-292 : Rapporteur : REMI ZINCK

Objet : Projet de conclusion par le Centre Communal d'Action Sociale à Croix Rouge Habitat d'un bail à construction sur le bien sis 65 rue de Belfort Lyon 4ème

C'est un projet de conclusion par le Centre Communal d'Action Sociale à Croix Rouge Habitat d'un bail à construction sur le bien qui est situé 65 rue de Belfort. Un sujet qui me tient particulièrement à cœur.

Le sujet du bien vieillir des seniors LGBT puisque c'est un angle mort des politiques publiques !

Il manque aujourd'hui des espaces sécurisants et bienveillants pour que ce public n'ait plus peur d'être jugé ou stigmatisé... Car cela signifie isolement social renforcé et l'on sait que l'absence de lien social est un facteur aggravant de la dégradation de l'état de santé et de la perte d'autonomie.

Il est utile d'évoquer le constat suivant : l'isolement social renforcé des seniors LGBT. Cela concerne environ 1 million de personnes en France, 65% de ces personnes vivent seuls, 90% n'ont pas d'enfant, donc pas d'aidant naturel. Le taux de suicide des seniors LGBT est d'environ 2 fois à 7 fois supérieur à celui des seniors hétérosexuels.

L'absence ou la rupture des liens familiaux, le rejet de l'orientation sexuelle et/ou de l'identité de genre sont autant de causes d'isolement social. Vieillir avec le VIH : sur les 170 000 personnes vivant avec le VIH recensées en France, 40% ont plus 50 ans.

Comme tous les seniors, les seniors LGBT veulent vivre, réaliser des projets, être amoureux, partager des moments de convivialité, être en lien avec la société et ne pas être mis ou remis au placard.

Ensuite, parce que beaucoup ont été stigmatisés, ou discriminés ou simplement témoins de discriminations, ils veulent vieillir en sécurité sans avoir à répondre à des questions inappropriées ou devoir justifier leurs

parcours de vie ou être dans l'obligation de refaire un nouveau coming-out.

Alors oui il est légitime de se poser la question «*Comment favoriser les conditions du bien vieillir des personnes LGBT?*» et pas uniquement en établissement médico-social.

C'est pourquoi je suis particulièrement heureux de vous présenter à travers cette délibération, une des réponses possibles à cette problématique : la Maison de la diversité.

Un habitat inclusif pour seniors autonomes ou faiblement fragilisés, basé sur un projet d'entraide et de solidarité entre seniors (chacun donne un temps pour le collectif) – chacun à son appartement (ce n'est pas une collocation), avec des logements étudiants et des espaces communs pour créer du lien social ouvert sur le quartier.

Il est prévu :

- 15 logements, dont 1 logement étudiant, et également 1 chambre d'ami.
- Surface totale de : 680 m² dont 140 m² d'espaces communs + un jardin (exposé au Sud) de 230m².

L'ouverture est prévue : fin 2024

Ce projet de Maison de la diversité est porté par l'association «Les audacieux». Cette association a été créée en décembre 2017 par Stéphane Sauvé, ancien directeur d'EHPAD₁ et reconnu d'intérêt général depuis février 2020.

L'association compte 204 adhérents en 2021, qui vivent majoritairement en Ile de France, à Lyon et à Nice.

En lien avec Christophe Dercamp, ancien élu en charge des personnes âgées sur Lyon 4^{ème}, et que je salue chaleureusement ici, le projet est proposé à la Ville de Lyon. Je salue le travail fait par ici présent M Alexandre Chevalier pour faire aboutir ce projet ; je salue aussi le travail fait par Aline Guitard pour maximiser la qualité architecturale du projet.

A travers ce bâtiment du CCAS, la Ville de Lyon a proposé un lieu qui réunit la totalité des critères demandés par «Les audacieux» : proximité

des services de première nécessité, transport, culture, soin, et environnement bienveillant à ce public LGBT.

Le foncier est mis à disposition par le CCAS de la Ville de Lyon via un bail emphytéotique à Croix-Rouge habitat. «Les audacieux» assureront la du projet de vie sociale et partagée.

Les Maisons de la Diversité, cela existe et cela fonctionne depuis plusieurs années aux USA, en Europe à Berlin, Stockholm, Amsterdam, bientôt en Angleterre et à Madrid... Ce sera la première Maison de la diversité en France et nous sommes particulièrement fiers qu'elle s'installe à la Croix-Rousse.

Donc je dis bienvenue à la Maison de la diversité !

Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions je crois ?

Monsieur Kimelfeld et Madame Pellet.

DAVID KIMELFELD :

Simplement vous avez tout dit je crois, je ne vois pas bien ce que l'on pourrait ajouter surtout à cette heure avancée de la nuit.

Si ce n'est simplement comme vous, saluer de manière très fraternelle Christophe Dercamp pour toutes les raisons que vous imaginez, un petit peu compliqué sur ce projet-là

Je tenais absolument à ce que celui-là le premier atterrisse à la Croix-Rousse, je pense que c'est important sur la valeur quelque part démonstrateur en quelque sorte. C'est déjà le cas puisque d'autres projets vont se développer ailleurs je pense à Montpellier, Séville. Je voulais aussi remercier chaleureusement Alexandre Chevalier qui pour la Ville de Lyon a eu cette oreille attentive immédiatement sur ce projet-là.

On a l'impression comme ça que les choses se font des fois facilement. En réalité c'est plus compliqué que ce ça en a l'air. Ce n'est pas parce qu'il y a un consensus que les choses se font facilement, c'est même le contraire.

Je voulais vraiment saluer cette belle initiative, je suis très heureux qu'elle se déroule ici à la Croix-Rousse. Ce sera un bel exemple pour d'autres arrondissements dans la ville, pour d'autres villes dans la Métropole et en France aussi.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Merci Monsieur Kimelfeld, Madame Pellet ?

ANNE PELLET :

Je voulais aussi dire que je comprends que ce sujet tienne à cœur par son innovation et surtout son humanité.

J'ai bien compris ce que vous allez faire et l'implication de tous autour de ce projet qui n'est pas facilement simple à mettre en œuvre et qui le sera. Puisque si j'ai bien compris, on aura un habitat inclusif, un lieu de mode de vie choisi, destiné principalement aux seniors LGBT et hétéros alliés autonomes.

Ce qui m'a interpellé c'est que je me suis moi-même souvent battue pour défendre les différences, notamment concernant la latérisation sexuelle ou pas, pour défendre l'inclusion et je reste très perplexe de voir qu'il faille créer une maison destinée principalement aux seniors LGBT et hétéros alliés dont la finalité, les protègent certes, tout en les mettant de côté.

Ce n'est pas comme cela que j'imaginai l'inclusion, l'acceptation par tous des différences et choix sexuels de chacun et ne pouvant toujours demander quel message on donne et que l'on doit en permanence donner.

Quoiqu'il en soit, même si je suis triste qu'on en arrive toujours là, je soutiendrai ce projet et je voterai pour.

REMI ZINCK :

Merci, j'ai une intervention de Monsieur Chevalier.

ALEXANDRE CHEVALIER :

Déjà dire que je suis très fier d'accompagner ce projet.

Dès que Christophe Dercamp m'a sollicité, très vite j'ai rencontré l'association « Les audacieux », très vite le projet m'a séduit évidemment.

Très vite on a essayé de trouver du bâti, on m'a proposé effectivement le 65 rue de Belfort. Et puis très vite on s'est mis en route pour accompagner ce projet et le faire atterrir à la Croix-Rousse.

Après, par rapport à vos interrogations Madame Pellet, je les entends mais je vous passerais une étude qui a été réalisée sur les seniors LGBT, qui est très complète et qui est très parlante. Je pense qu'une fois que vous l'aurez lue, vous comprendrez effectivement ce besoin de se retrouver finalement, entre soi, entre pairs, avec effectivement des difficultés que l'on n'arrive pas à imaginer encore aujourd'hui.

On se dit : « *Tiens pourquoi ils n'iraient pas dans les maisons par exemple les résidences d'autonomie de la Ville de Lyon, parce qu'en plus j'ai des places à pourvoir donc ça serait l'occasion* ». Effectivement ils ne se sentent peut-être pas à leur place, peut-être encore rejetés, jugés, discriminés et je crois que c'est notre devoir d'apporter de la sécurité à nos seniors.

Je crois aussi que le projet que propose de poursuivre « Les audacieux », c'est la question de l'ouverture sur le quartier et effectivement, ce sera intéressant pour des seniors ou des enfants peut-être d'aller visiter ce lieu et de s'ouvrir justement à la diversité, je crois que c'est aussi le cœur du projet, de montrer que même si l'on vit discriminé, jugé des autres etc... il n'empêche que l'on est ouvert encore sur le monde et que justement on a envie de faire découvrir nos différences.

Je crois que c'est important. Je me rappelle *Le mariage pour tous* qui n'était pas si vieux que ça, où beaucoup de vos amis Madame Pellet étaient un peu opposés à ce mariage ?

Non ?

Ha bon, je pense que je peux trouver des amis politiques à vous qui étaient opposés à ce mariage.

Je parle des amis politiques !

ANNE PELLET :

En tant que centriste j'ai toujours été pour ! Et depuis très longtemps !

ALEXANDRE CHEVALIER :

Non mais je ne parle pas de vous Madame Pellet, je parle de vos amis politiques.

Je sais que vous étiez pour, vous l'avez dit à plusieurs reprises.

ANNE PELLET :

Je suis amie avec tellement de monde politiquement que vous allez vous faire des ennemis !

ALEXANDRE CHEVALIER :

Par exemple vous étiez très amie avec Monsieur Wauquiez, enfin il me semble à une époque.

ANNE PELLET :

Je ne suis pas du même parti que Monsieur Wauquiez.

ALEXANDRE CHEVALIER :

Vous n'aviez pas d'amis qui étaient contre, mais en tout cas à droite il y avait beaucoup de personnes qui s'interrogeaient effectivement sur *«Pourquoi un mariage pour les homosexuels»* ?

Il n'empêche qu'aujourd'hui ce mariage n'est plus du tout remis en cause et que l'on a vu éclore des familles très heureuses et quelles soient composées de femmes et de femmes et d'hommes et d'hommes etc...

Je pense que ce projet aura la même vocation, c'est-à-dire de pouvoir illuminer un peu les esprits !

Merci à vous.

REMI ZINCK :

Madame Bonvallet, voulez-vous vous déporter ?

LYDIE BONVALLET :

Je voulais dire qu'au contraire ce n'est pas par désintérêt, c'est qu'au contraire, je suis bénévole active dans cette association « Les audacieuses » et les « audacieux ».

Je ne vote pas.

REMI ZINCK :

Donc il y a un déport de Madame Bonvallet sur cette délibération.

Vous ne partirez pas tous sans que je ne la mette aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

Il est adopté à l'unanimité.

Merci pour les « Audacieux » !

Ecoutez, ce Conseil se termine sur des applaudissements, ce n'est pas si fréquent !

Je vous souhaite à tous une bonne soirée, rentrez bien et à bientôt.